

RAPORTU

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021/2022



D'ATTIVITÀ


40 anni
ASSEMBLEA DI CORSICA

2021/2022

Rapport d'activité
Assemblée de Corse
2021/2022

Rédaction :

Présidence
de l'Assemblée de Corse,
Secrétariat général
de l'Assemblée de Corse.

Conception et mise en page :

Benjamin Rouzaud Castola,
Présidence
de l'Assemblée de Corse.

Polices de caractères :

Boogy Brut,
Work Sans.

Impression :

Service reprographie CDC.

Crédits photo :

La Corse,
Assemblée de Corse,
Collectivité de Corse,
Freepik,
Pixabay,
Flaticon
Wild,
DR.



© Assemblée de Corse
novembre 2022

22 corsu Grandval
20 000 Aiacciu

—
www.isula.corsica/assemblea



SUNTA.

5	ÉDITORIAUX ET VUE D'ENSEMBLE
6	Éditos
8	Installation
10	Trombinoscope
13	L'AZZIONE DI A PRESIDENZA
14	Dispositivi di pettu à a crisi suciali
22	I dritti di e femine, un'imbusca maiori
26	U sustegnu à l'Ucraina
28	Azzione Europea
38	Sviluppu istituzionale è demucrazia participativa
48	I 40 anni di l'Assemblea di Corsica
52	2021-2022 : une année difficile malgré les alertes de l'Assemblée de Corse
62	Autunumia è Benistà : la pertinence de l'autonomie pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux.
66	Incontri prutoculari è intarnazionali
72	RAPORTU D'ATTIVITÀ DI U SICRETARIATU GENERALE



ÉDITORIAUX
&

*VUE
D'ENSEMBLE*

p.05

ÉDITO

Nouvelles missions

Les élections à l'Assemblée de Corse, en juin 2021, constituent un temps fort de la démocratie insulaire.


Le changement de mandature, au niveau administratif, n'est pas sans implications importantes pour le secrétariat général de l'Assemblée : d'abord, il lui appartient de préparer et d'assurer le bon déroulement de la session d'installation ; ensuite, il doit s'organiser en cohérence avec la nouvelle structuration de l'activité parlementaire, notamment le découpage en commissions ; enfin, il lui est demandé d'apporter des réponses aux attentes des représentants du peuple corse, pour faciliter l'exercice individuel du mandat autant que leurs responsabilités collectives.

Dans le même temps, la modernisation des institutions se poursuit : pour favoriser l'implication de la jeunesse, avec l'Assemblea di a Giuventù qui a elle aussi été renouvelée, en novembre 2021 ; pour ouvrir aux citoyens un droit de regard sur la mise en œuvre des politiques territoriales, avec la montée en charge du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques ; et pour renforcer pluralisme et probité dans la gestion parlementaire, avec la relance de la Questure et de la Commission de Déontologie.

Environnement qui exige, de la part des agents, disponibilité et réactivité, compétence et dynamisme.

u Secretariu generale di l'Assemblea di Corsica
Serge Tomi

Amparà di u passatu per custruì l'avvene di a Corsica

 ari tutti, cari cumpatriotti,

Je suis heureuse de vous présenter le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour la période 2021-2022.

Avec l'élection du 1er juillet dernier, le paysage politique a énormément changé, en premier lieu la composition de l'hémicycle. Les Corses ont massivement accordé leur confiance à la liste Fà Populu Inseme dont je suis issue, lui permettant d'obtenir la majorité absolue dans les travées.

Cet honneur immense implique des responsabilités et des attentes proportionnelles. J'ai pleinement pris la mesure de la place qui est la mienne. En tant que Présidente de cette institution, il est de mon devoir de garantir qu'elle demeure l'interface des échanges démocratiques de la Corse, notamment en renforçant les droits de l'opposition. C'était l'un des objectifs du nouveau règlement intérieur que j'ai présenté après quatre mois de travail avec la Conférence des Présidents.

Nous avons aussi un devoir de mémoire à honorer : celui de commémorer les 40 ans de l'Assemblée de Corse. En 1982, pour tenter de sortir des crises que traversait la Corse, notre île obtenait alors un statut particulier inédit en France. Ces 40 ans d'histoire ont façonné notre manière de faire de la politique aujourd'hui.

40 ans d'une histoire qui se confond avec celle de la Corse.

Cette année a aussi été particulièrement difficile pour notre île. La tragédie du mois de mars a elle aussi entraîné une transformation des enjeux politiques aussi vive que brutale.

Le traumatisme général du peuple corse, la colère de la jeunesse et la reprise du dialogue avec le gouvernement, dans un climat de tension économique et sociale très forte...

Tout cela a remis en perspective les nombreuses ambitions que nous avons pour 2022.

Malgré les difficultés, nous avons continué à travailler pour faire avancer les projets importants pour notre île et l'Assemblée de Corse est restée la matrice du dialogue. Nous avons notamment travaillé à renforcer notre coopération internationale et à définir les lignes claires de l'autonomie que nous souhaitons construire pour la Corse et les Corses. Nous avons également œuvré à la promotion de notre culture et notre patrimoine ainsi qu'à l'implication de notre jeunesse dans les processus de décision.

Nous avons également veillé à ce que les besoins de nos concitoyens, mis en difficulté par l'inflation, les aléas climatiques et la crise économique soient pris en compte dans chaque décision de l'Assemblée.


Ce travail, riche, intense et passionnant en faveur de la Corse et des Corses vous est présenté dans le présent rapport d'activité.

Bona lettura !

**A Presidente
di l'Assemblea di Corsica**



L'installation d'une nouvelle assemblée et l'élection des instances

 la suite des élections territoriales des 20 et 27 juin 2021, la séance d'installation de l'Assemblée de Corse s'est tenue le 1er juillet 2021.

M. Jean-Louis SEATELLI (Un Soffiu Novu), doyen d'âge de l'Assemblée de Corse, a présidé le début de la session et a prononcé une allocution. Il a été assisté par les deux plus jeunes membres de l'Assemblée de Corse, Mme Sandra MARCHETTI et M. Don Joseph LUCCIONI (Fà Populu Inseme), qui ont fait fonction de secrétaires de séance. Réunis dans l'hémicycle, les élus ont désigné Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse (32 voix sur 63) et Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif de Corse (32 voix sur 63).

Marie-Antoinette MAUPERTUIS est ainsi devenue la première femme à présider l'Assemblée de Corse. Elle a prononcé un discours solennel dans lequel elle a salué l'engagement de ceux qui l'ont précédée au perchoir.

Dans son allocution, elle pose aussi les jalons

de ce qui sera sa politique pour les années à venir :

- Une attention toute particulière portée à la jeunesse fortement impactée par la crise,
- Des projets de prospective renforcés dans les domaines économiques, technologiques et écologiques,
- Un engagement européen fort pour une Corse qui prend toute sa place au sein de l'UE mais aussi pour défendre la cause des îles,
- Un respect absolu de l'institution, des droits de l'opposition et des principes fondamentaux de notre démocratie.

Au terme d'une séance qui aura duré près de cinq heures, les deux présidents et les membres du Conseil exécutif ont prêté serment sur la **Giustificazione della rivoluzione di Corsica**, avant que ne retentisse le Diu Vi Salvi Regina.



**U VICE PRESIDENTE
HYACINTHE VANNI**



**A PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
MARIE-ANTOINETTE MAUPERTUIS**



**A VICE PRESIDENTE
NADINE NIVAGIONNI**



**JEAN-FELIX
ACQUAVIVA**



**JEAN-CHRISTOPHE
ANGELINI**



**DANIELLE
ANTONINI**



**JEAN-BAPTISTE
ARENA**



**VERONIQUE
ARRIGHI**



**SERENA
BATTESTINI**



**PAUL-FELIX
BENEDETTI**



**JEAN
BIANCUCCI**



**DIDIER
BICCHIERAY**



**JEAN-MARC
BORRI**



**VANINA
BORROMEI**



**VALERIE
BOZZI**



**MARIE-CLAUDE
BRANCA**



**PAUL-JOSEPH
CAITUCOLI**



**FRANCOISE
CAMPANA**



**MARIE-HELENE
CASANOVA-SERVAS**



**VANNINA
CHIARELLI-LUZI**



**CATHY
COGNETTI-TURCHINI**



**ANNA MARIA
COLOMBANI**



**ROMAIN
COLONNA**



**CHRISTELLE
COMBETTE**



**FREDERIQUE
DENSARI**



**SANTA
DUVAL**



**MURIEL
FAGNI**



**PETRU ANTONE
FILIPPI**



**LISA
FRANCISCI**



**EVELINE
GALLONI D'ISTRIA**



**PIERRE
GHIONGA**



**JEAN-CHARLES
GIABICONI**



**JOSEPHA
GIACOMETTI-PIREDDA**

U cunsigliu esecutivu di Corsica



**BIANCA
FAZI**



**GUY
ARMANET**



**LAUDA
GUIDICELLI**



**JULIEN
PAOLINI**



**ANGÈLE
BASTIANI**



**U PRESIDENTE
DI U CUNSIGLIU
ESECUTIVU DI CORSICA
GILLES SIMEONI**



**ALEX
VINCIGUERRA**



**FLORA
MATTEI**



**GILLES
GIOVANNANGELI**



**ANTONIA
LUCIANI**



**DOMINIQUE
LIVRELLI**



**PIERRE
GUIDONI**



**XAVIER
LACOMBE**



**VANINA
LE BOMIN**



**GHJUVAN'SANTU
LE MAO**



**JEAN-JACQUES
LUCCHINI**



**DON JOSEPH
LUCCIONI**



**SAVERIU
LUCIANI**



**LAURENT
MARCANGELI**



**SANDRA
MARCHETTI**



**MARIE-THERESE
MARIOTTI**



**GEORGES
MELA**



**JEAN-MARTIN
MONDOLONI**



**PAULA
MOSCA MONDOLONI**



**JEAN-PAUL
PANZANI**



**CHANTAL
PEDINIELLI**



**MARIE ANNE
PIERI**



**VERONIQUE
PIETRI**



**ANTOINE
POLI**



**PIERRE
POLI**



**JULIETTE
PONZEVERA**



**LOUIS
POZZO DI BORGO**



**PAUL
QUASTANA**



**ANNE-LAURE
SANTUCCI**



**JEAN-MICHEL
SAVELLI**



**JOSEPH
SAVELLI**



**JEAN-LOUIS
SEATELLI**



**FRANCOIS
SORBA**



**CHARLOTTE
TERRIGHI**



**JULIA
TIBERI**



**HERVE
VALDRIGHI**



LAZZIONE DI A PRESIDENZA

p.13

*DISPOSITIVI
DI
PETTU*

*À À
CRISI
SOCIALI*

p.14



Depuis juillet 2021, dans un contexte de crise sanitaire et des conséquences économiques qui en résultent, la Corse subit l'inflation qui touche principalement le carburant et les produits de consommation courante. Même si la conférence sociale de 2018 a permis, via une charte ratifiée par les quatre enseignes présentes sur l'île, de limiter l'explosion des prix de plus de 200 produits

de première nécessité, les ménages insulaires restent fortement impactés par la crise.


Tout au long de l'année, l'Assemblée de Corse et sa Présidente ont participé aux travaux de réflexion et à la mise en place de dispositifs adaptés pour soutenir le pouvoir d'achat des Corses.



1^{er} octobre 2021

—

Adoption du rapport sur la distribution du carburant routier

 Le rapport présenté par le Conseil exécutif propose un cadre réglementaire novateur pour une meilleure gestion du prix des carburants face à la situation de monopole. Les propositions techniques de ce rapport dépassent la simple question du carburant et s'inscrivent dans une politique globale.

Ainsi y sont abordées les politiques de mobilité verte ainsi que les politiques économiques, la création d'un institut de statistiques pouvant agréger et analyser les données socioéconomiques, notamment celles relatives aux mécanismes d'augmentation des coûts de la vie.



21 janvier 2022

Plan Salvezza è Rilanciu : conférence sur l'aide alimentaire

¶ Parmi les mesures urgentes, le volet Salvezza (voté le 27 novembre 2020) du plan *Salvezza è Rilanciu* avait inscrit une action visant à lutter contre la précarité alimentaire grâce à des politiques de détection puis d'accompagnement des foyers en situation de précarité : « soutenir les initiatives locales en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, favoriser les circuits courts et renforcer la mobilisation des acteurs à tous les niveaux d'actions (information, détection des publics, collecte, redistribution...) » en proposant une vision intégrée dans une logique d'enjeux partagés entre le territoire et la Collectivité de Corse.

C'est dans la continuité de cet engagement que s'est tenue le 21 janvier 2022 à Biguglia, une

conférence sur l'aide alimentaire, en présence de la Présidente de l'Assemblée de Corse, des conseillères exécutives Bianca FAZI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, de Caroline TAFANI, Isabel de MOURA, Dominique PATUREL et François CASABIANCA membre du CESECC.


Lors de cette conférence, deux volets ont été abordés :

- L'aide alimentaire d'urgence pour les personnes en situation de forte précarité,
- Le droit à l'alimentation pour chacun, réaffirmant l'importance d'une réelle démocratie alimentaire.



Mai-Juin 2022

Loi pouvoir d'achat : l'Assemblée de Corse contribue aux travaux de la conférence sociale

 En mai 2022, afin de préparer au mieux la proposition de loi sur le pouvoir d'achat et intégrer pleinement le volet social au processus de négociation sur l'autonomie avec le gouvernement, la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil exécutif et la Présidente du CESECC ont réuni la conférence sociale.

Regroupant des acteurs associatifs, des collectifs contre la vie chère et des représentants syndicaux, cette conférence sociale s'est tenue le 26 mai à Bastia pour établir des axes de travail et un calendrier.

Le 17 juin, les groupes de travail se sont réunis et ont produit un certain nombre de propositions à intégrer à la fois dans le texte de loi et les discussions avec Paris.



Les participants à cette Conférence sociale se sont donc penchés sur quatre mesures ayant fait l'objet de demandes spécifiques :

- Chèque alimentaire : « il est demandé de porter la valeur du chèque alimentaire en Corse de 150€ à 300€ et d'en élargir le public en rendant éligible toute personne vivant au-dessous du seuil de pauvreté. »
- Prime carburant : « maintien du caractère général de la mesure et majoration à hauteur du différentiel moyen constaté en Corse (10 centimes par litre) jusqu'à la mise en place d'un dispositif spécifique pour la Corse demandé par délibération N°21/172AC de l'Assemblée de Corse du 1er octobre 2021. »
- Indexation des retraites sur l'inflation : « afin de tenir compte de l'exposition particulière aux difficultés financières des retraités corses, il est demandé de doubler l'augmentation des retraites prévues pour être indexée sur l'inflation, portant le chiffre à 10%. »
- Indemnité de Transport Régional Corse (ITRC) : « il est proposé d'augmenter le plafond d'exonération des charges et contributions sociales de la prime à hauteur de 300€ pour la période 2023-2025, et que la législation permettant de majorer les exonérations de cotisations des entreprises situées en Corse soit enfin appliquée, conformément à la loi de 2002 relative à la Corse. »

Le 1^{er} juillet, l'Assemblée a examiné les propositions et a voté à l'unanimité un rapport demandant une adaptation législative pour la Corse (Délibération N° 22/100 AC), défendue par l'ensemble des députés de la Corse sous forme d'amendements au texte de loi sur le pouvoir d'achat.



Assemblées générales de la CCI : l'importance d'accompagner les entreprises à la fin des plans de relance

Au mois de février 2022, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse M. Jean DOMINICI et la Présidente de l'Assemblée de Corse ont alerté sur l'importance d'anticiper le risque que les professionnels corses se retrouvent face à un « mur de dettes » et ce, malgré les indicateurs de la Banque de France. Aussi, la Présidente a-t-elle défendu, aux côtés du Président DOMINICI une politique spécifique et des mesures adaptées aux spécificités de l'économie de l'île.

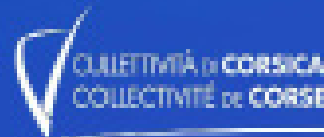
La CCI a été un partenaire incontournable dans la réponse apportée par la Corse à la crise économique post-coronavirus. Pour rappel, la collaboration entre ses services et la Collectivité de Corse a permis de faire valoir auprès de l'Etat la nécessité d'un plan de relance particulier pour la Corse et la mise en place de dispositifs dédiés, comme *Sustegnu* à l'occasion du vote du rapport « Vince Contr'à u Covid-19 » dès avril 2020.



Rencontres des acteurs du social

- Participation à la conférence sur la création d'un Samu social en Corse le 20 novembre 2021.
- La Présidente a reçu le Dr. François PERNIN et Xavier EMMANUELLI pour évoquer la question de la précarité.
- Jeunesse et sports : la Présidente a participé à la journée « Du Rugby dans les écoles » aux côtés du Recteur d'Académie Jean-Philippe AGRESTI et du président du Hérault Montpellier Rugby Mohamed ALTRAD au stade de Lumiu, rénové grâce à des fonds de la CDC dans le cadre d'une politique d'inclusion sociale par le sport.

Autunumia è Benistà



Autunumia è Benistà : l'autonomie remplit-elle les frigos ?

C'est une des phrases que l'on aura entendues à l'envi depuis l'élection de 2021 dans un contexte social, économique et sanitaire particulièrement tendu. Mais qu'en est-il réellement ? Dans un souci d'analyse scientifique, la Présidente de l'Assemblée de Corse a commandé la réalisation d'une étude économétrique afin de comprendre les liens éventuels entre le degré d'autonomie d'un territoire et le bien-être économique et social de ses habitants.

En juillet 2022, la Présidente a donc présenté ce rapport dont la dimension inédite a offert un regard nouveau sur la question de l'autonomie. Une autonomie aux multiples bienfaits, au service des populations qui, de manière intrinsèque, améliore significativement le bien-être de la population.

Pour en savoir plus, cf. p. 62 (Autunumia è Benistà : la pertinence de l'autonomie pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux)...

*IDRITI
DI E FEMINE,
UN TIMBUSCA
MAIORI*

p. 22



Octobre Rose : la Présidente de l'Assemblée s'engage pour la prévention



A l'occasion d'Octobre Rose 2021, la Présidente de l'Assemblée de Corse a souhaité afficher son soutien à toutes celles qui se battent contre le cancer du sein. La façade du Gran'Palazzu di a Cullettività s'est illuminée de rose à l'occasion de la semaine de la session. La ligue contre le cancer a été invitée en marge de la session pour réaliser de la prévention auprès des élus et des agents. Le Dr. MERLENGHI a pu distribuer de la documentation et insister auprès des élus de la Corse sur l'importance du dépistage et l'adoption des bons réflexes.

De façon générale, la Présidente de l'Assemblée de Corse a insisté dans son discours sur l'importance de l'action commune des acteurs publics et associatifs. Rappelant que la crise sanitaire et les confinements avaient fait chuter le nombre de contrôles médicaux, elle a également appelé les femmes à aller se faire dépister et à ne pas négliger leur santé.

9 novembre 2021

Installation à Biguglia de l'observatoire des violences faites aux femmes



auda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, a lancé le mardi 9 novembre 2021, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes.

La question des violences faites aux femmes est une problématique majeure en Corse, caractérisée par l'existence de tabous importants mis en évidence par les récents mouvements sociaux de libération de la parole. Très sensible à cet enjeu de société, la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS était présente aux côtés de Mme. GUIDICELLI-SBRAGGIA et des spécialistes réunis pour l'occasion.

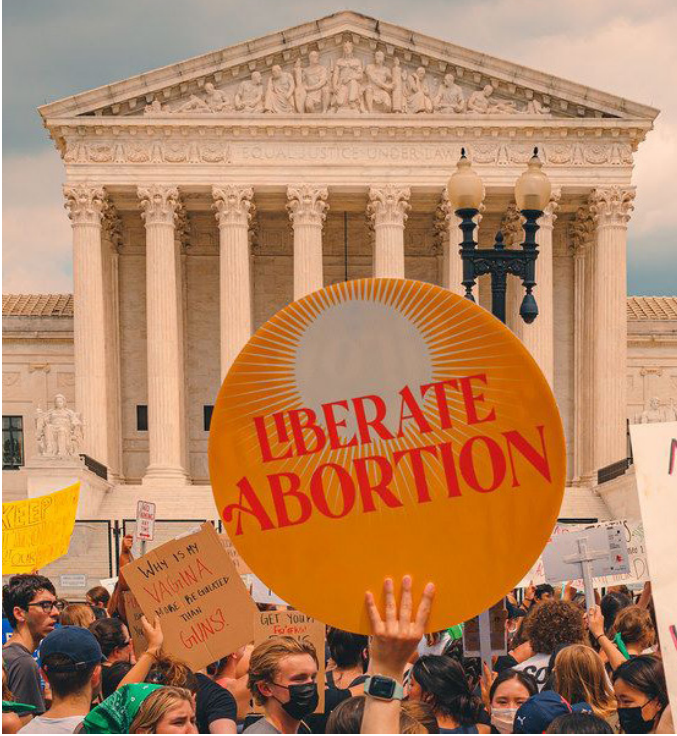
L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes, basé à Bastia, est une structure de partenariat entre les collectivités, les services

de l'Etat implantés sur le territoire insulaire et les différents acteurs, intervenant auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations. L'une des principales missions de cet observatoire est de renforcer la connaissance et l'expertise des suivis sur les violences faites aux femmes en Corse. La mise en place de ce nouvel outil résulte d'un engagement politique fort du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse salue cette initiative qui permettra, par l'analyse des facteurs qui entrent en ligne de compte dans les mécanismes de violences faites aux femmes, d'apporter un regard prospectif et d'identifier des solutions politiques concrètes.

24 juin 2022

Motion sur l'imprescriptibilité de l'interruption volontaire de grossesse



Le vendredi 24 juin 2022, la Cour suprême américaine a renversé l'arrêt Roe v. Wade de 1973, qui garantissait le droit à l'avortement au niveau fédéral. Sans surprise, dans les heures qui ont suivi, de nombreux Etats ont annoncé interdire ou limiter drastiquement l'accès à l'IVG. Cette décision s'est révélée un signal désastreux envoyé aux femmes par l'une des principales puissances mondiales.

En réaction à ce recul historique, la Présidente a présenté une motion en séance publique visant d'abord à exprimer son soutien et celui de l'Assemblée de Corse, aux femmes américaines mais aussi à demander l'imprescriptibilité du droit à l'IVG dans tous les pays où il existe, à mettre en place une protection juridique empêchant tout frein à l'exercice de ce droit, à assurer l'accès aux moyens opérationnels, techniques et financiers nécessaires à la prise

en charge de l'IVG et pour la Corse, à soutenir les politiques de prévention efficaces à l'instar du réseau RIMANA (reta isulana di a maestria di e nascite) inauguré par la Collectivité de Corse le 19 avril 2022.

À travers cette motion, la Présidente a tenu à rappeler que le droit à l'IVG est une liberté fondamentale qui participe de l'autonomie corporelle, garantie par la Déclaration des droits de l'Homme. Elle a en outre insisté sur le fait que l'avortement se pratique autant dans les nombreux pays qui le limitent, l'interdisent ou le criminalisent que dans ceux qui l'autorisent et l'accompagnent. Elle a précisé enfin, que l'on estime à 22 millions le nombre d'avortements dangereux pratiqués chaque année dans le monde, en faisant ainsi la troisième cause de mortalité chez les femmes enceintes.


Naturellement, les femmes les plus pénalisées par cette interdiction sont systématiquement les plus précaires, avec un accès à la prévention et à la contraception limité, en particulier dans un contexte global de crise économique, sociale et environnementale.

En Corse en 2018, le taux de pauvreté des femmes seules était de 25% contre 18% en France métropolitaine. Par ailleurs il existe un réel tabou autour de la sexualité et notamment des agressions sexuelles. C'est pourquoi, il était fondamental que la représentation nationale Corse adopte une position politique forte et claire en faveur du droit des femmes et du respect de leurs libertés en adoptant cette motion.

*U SUSTEGNU
À
L'UCRAINA*

p.26



 a Présidente a tenu à rendre hommage au peuple ukrainien, alors que l'Assemblée de Corse se réunissait en session, le jour de l'invasion du pays par les forces militaires russes.

Au cours des sessions qui ont suivi, l'Assemblée de Corse a voté deux rapports relatifs à l'aide à l'Ukraine, concernant notamment l'accueil de réfugiés et le soutien aux associations Corse-Ukraine.

1. Raportu “Sustegnu di a Cullettività di Corsica à u populu Ucrainu” qui prévoit notamment une participation de 100 000 euros au fonds de solidarité porté par l'Association des Régions de France ainsi qu'un accueil des réfugiés ukrainiens en Corse, une prise en charge de leur transport ainsi que de leur hébergement et des moyens de télécommunication.

2. La mise à disposition de 5 appartements au profit de la Croix-Rouge pour accueillir les réfugiés.

Sur un plan plus symbolique enfin, la façade du Gran'Palazzu di a Cullettività di Corsica s'est parée de jaune et de bleu, couleurs du drapeau ukrainien.





*AZZIONE
AUROPEA*

p.29



10 et 11 mai 2022

Mission en Suède, Stockholm et Gotland

À l'occasion de son déplacement en Suède, la Présidente a été reçue au Parlement suédois, à Stockholm, pour des échanges sur les thématiques de l'environnement, du développement durable et de l'insularité avec des parlementaires suédois. Les discussions sur ces thématiques se sont prolongées avec le conseiller politique de la ministre suédoise de l'environnement, Madame Annika STRANDHÄLL.

A Gotland, une rencontre a été ensuite organisée avec la Présidente de la Région, Madame Inger HARLEVI et avec Monsieur Patrick DAHL, directeur de l'Energy Center de l'île de Gotland,

à l'occasion de laquelle a été réaffirmé avec force, leur souhait de nouer des partenariats avec la Corse dans les domaines de l'énergie, du tourisme et de la culture. Des visites de projets ont pu être réalisées, toujours dans les thématiques d'intérêt, et notamment un resort écotouristique en bord de mer, en construction passive, 100% éco-sourcé ainsi que l'usine de Bio-gaz de Gotland, à 15 kilomètres de Visby.

Ces projets s'inscrivent dans le plan déployé par l'île pour développer un modèle d'autonomie énergétique d'ici 2040, en tant que territoire pilote, au niveau suédois.

Concernant le domaine de la culture, Madame Inger HARLEVI étant également Présidente de l'itinéraire culturel de la route de la Hanse, elle a montré un intérêt particulier pour les itinéraires culturels en Corse, en particulier la Strada San Martinu. Elle a en outre exprimé son souhait de développer l'échange de bonnes pratiques en vue de la désaisonnalisation du tourisme à Gotland.





12 et 13 mai 2022

Assemblée Générale de la Commission des îles

Gotland

Il s'agit dans la perspective du renforcement des liens avec les îles de l'Union, afin qu'elles puissent faire front commun, à la lumière de l'actualité européenne, que Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse s'est rendue à l'AG de la Commission des îles de la CRPM.



La Commission des îles est une Commission de la Conférence des Régions Périphériques et maritimes (CRPM) composée de vingt et une îles, dans les eaux qui baignent les côtes de l'Union européenne, de la Grèce au Danemark et à la Suède, de la Méditerranée à la Baltique, dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. Elle a été présidée pendant plus de 3 ans, jusqu'en


mars 2021 par le Président du Conseil exécutif. La Corse a rayonné au sein des îles des pays de l'Union et a pu établir des contacts privilégiés avec ses partenaires insulaires, tout au long du mandat du Président SIMEONI. Francina ARMENGOL, qui préside les îles Baléares, est désormais à la tête de la Commission des îles.

L'AG a été l'occasion de poursuivre un dialogue entre les membres de la Commission des îles et d'évoquer la création d'un groupe des îles de la Méditerranée présidé par la Corse, au sein de la Commission.





Actions au Comité des régions et préparation de l'avis d'initiative sur l'article 174 du TFUE

 Le Comité des régions est un organe consultatif de l'Union européenne.

Il permet aux élus locaux de faire entendre leur voix en présentant des avis sur la législation de l'Union.

Madame la Présidente est membre du Comité des Régions (CdR) depuis 2016. Elle est engagée sur plusieurs volets, notamment en faveur de la reconnaissance des spécificités du fait insulaire et de la coopération territoriale européenne (avis sur l'entrepreneuriat dans les îles présenté en Plénière du CdR en mai 2017 et avis sur la Coopération Territoriale Européenne (CTE) présenté lors de la Plénière du CdR de décembre 2018).

Elle siège aux plénières du Comité européen des Régions et au sein des Commissions ENVE (Commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie) et COTER (Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'UE). Elle en assure la vice-présidence pour cette dernière. Au sein de cette commission, elle s'est distinguée par son travail et son engagement en faveur de l'insularité et des territoires soumis à de fortes contraintes sociales, géographiques et démographiques.


À cet égard, un avis d'initiative sur la mise en œuvre effective de l'article 174 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)

intitulé « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques » est en préparation depuis le printemps 2022. Discuté d'abord en COTER, il a été adopté en Plénière du Comité des Régions, le 1er décembre 2022. Les travaux de préparation du rapport ont mobilisé les experts du Comité des Régions et de la COTER.

Plusieurs réunions avec les acteurs concernés, dont la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes), Euromontana (Association européenne multi-sectorielle pour la coopération et le développement des zones de montagne) et certaines régions partenaires, ont été organisées afin de recueillir les différentes contributions qui constituent les fondements de l'avis d'initiative. Cet avis vise à proposer des mesures concrètes et effectives pour pallier les handicaps des différents territoires énumérés à l'alinéa 3 de l'article 174 du TFUE, à savoir les zones rurales, les zones où s'opère une transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne.



Initiative en faveur de la reconnaissance des spécificités de l'insularité : rencontre des Présidents des îles européennes au Parlement européen et échanges avec la Commissaire FERREIRA

 Le 7 juin 2022, la Présidente a été conviée, à Strasbourg, à une rencontre avec le Parlementaire européen Younous OMARJEE, Président de la Commission REGI du Parlement européen, et les autres Présidents des îles de la Commission des îles de la Conférence des Régions périphériques et Maritimes (CRPM).

Cette initiative a été organisée à la suite du vote en session Plénière du Parlement européen du Rapport de Younous OMARJEE sur la Politique de Cohésion dans les îles, en présence de la Commissaire à la Cohésion, Elisa FERREIRA.



Ce rapport marque un tournant dans les politiques européennes et constitue une avancée majeure pour les îles en Europe. Adopté, à une très large majorité en plénière du Parlement européen, ce rapport plaide pour une reconnaissance du fait insulaire à travers des mesures adaptées dans le domaine de la politique de cohésion. La mise en place d'un véritable agenda européen des îles, d'une stratégie européenne pour les îles et l'élaboration d'un Pacte des îles sont parmi les propositions phares de ce rapport ainsi que la désignation de l'année 2024 comme « année des îles ». Les députés ont par ailleurs demandé un soutien financier supplémentaire et suggèrent la création d'une task force insulaire. Ils souhaitent également une réévaluation des règles en matière d'aides d'État et appellent à une approche plus flexible, notamment en ce qui concerne les entreprises de transport aérien et maritime opérant dans les territoires insulaires. Aussi, le Conseil va dans le sens de la reconnaissance des spécificités des îles. Dans ses conclusions du 13 mai 2022, sur le 8ème Rapport Cohésion, au point 19, il souligne que pour les îles, les territoires reculés et périphériques, une approche inclusive et spécifique s'impose. Les conditions pour que les territoires insulaires aient un développement harmonieux, durable, sur un pied d'égalité avec les territoires continentaux, sont désormais réunis.



Un engagement fort et constant dans le projet Bastia-Corsica, Capitale européenne de la culture 2028

Depuis le mois de janvier 2022, la Présidente s'est fortement impliquée dans la candidature de Bastia au label de capitale européenne de la Culture 2028.

À cet effet, une association qui porte le projet avec la mairie de Bastia a été créée, présidée par Monsieur Pierre SAVELLI et dont Madame MAUPERTUIS est la vice-présidente.

Les initiatives menées par la Présidence de l'Assemblée dans le cadre de la préparation de la candidature de Bastia-Corsica pour la phase de présélection, prévue début 2023, ont été essentiellement axées sur le rayonnement de la candidature au niveau européen, à travers la rencontre de différents acteurs et partenaires qui soutiennent le projet de Bastia-Corsica, en accord avec le Conseil d'Administration de Bastia-Corsica et l'équipe qui porte le projet.

Dans le cadre de la Fabrique du projet, plusieurs ateliers ont été constitués pour travailler sur des questions liées au rapport entre Bastia et les autres territoires ainsi que sur l'ouverture vers la Méditerranée de même que sur l'importance de la dimension insulaire.

Les travaux de l'association, pendant la première moitié de l'année 2022, ont été couronnés par un grand événement, le 26 juillet 2022, à Bastia avec des hôtes européens comme le Parlementaire européen Younous OMARJEE, invité par Madame la Présidente, qui a exprimé son soutien à la candidature, aux côtés des élus corses, des experts, des représentants d'autres capitales européennes de la Culture et de l'équipe de Bastia Corsica.



*SVILUPPU
ISTITUZIONALE*

È

*DEMOCRAZIA
PARTICIPATIVA*

p.38

Le rapport Wanda MASTOR

A la suite de l'élection de juillet 2021, le Président du Conseil exécutif, en accord avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, a mandaté la professeure de droit public Wanda MASTOR afin qu'elle produise un rapport sur les évolutions institutionnelles et réglementaires de la Collectivité de Corse.



Ce rapport dresse un état des lieux de la réalité institutionnelle de la Cullettività ainsi que de l'Assemblée de Corse avec pour objectifs principaux :

- Le renforcement de la complémentarité entre le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, dans le plein respect des prérogatives et compétences de chacun des deux organes ;
- Le renforcement des droits et prérogatives de l'opposition ;
- Le renforcement de l'association à la décision publique des instances consultatives : CESECC, Chambre des territoires, Assemblea di a Ghjuventù, Comité d'Evaluation des Politiques Publiques ;
- Le renforcement de l'implication des forces politiques non représentées au sein de l'Assemblée de Corse dans les débats cruciaux qui vont caractériser la mandature, et plus largement celle des forces vives et des citoyens de l'île, à travers notamment des formes innovantes de démocratie participative.

Le rapport propose les points suivants pour remplir ces objectifs :

- 1.** Fusionner certaines agences et offices.
- 2.** Permettre au président du Conseil exécutif de Corse d'ester en justice (demande ou défense) sur délégation de l'Assemblée pendant la durée de son mandat.
- 3.** Permettre à l'Assemblée de Corse de déroger à titre expérimental à certaines dispositions de la loi sur habilitation législative.
- 4.** Élire les membres de la commission permanente de l'Assemblée de Corse à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- 5.** Confier la présidence de l'une des trois commissions organiques à un membre d'un groupe minoritaire, de l'opposition ou apparenté à l'un des deux.
- 6.** Tenter d'instaurer une « bonne pratique » du délai raisonnable pour donner aux avis du CESECC leur fonction première qui est d'éclairer les élus, surtout dans le cadre des avis obligatoires.
- 7.** Élargir la conférence des présidents à la présidence du CESEC de Corse.
- 8.** Déléguer la présidence de la Chambre des Territoires à un représentant des communautés de communes.
- 9.** Créer un référent politique jouant le rôle d'interface entre l'Assemblea di a Ghjuventù et le Conseil exécutif.
- 10.** Consacrer l'existence du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques dans le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse. Réformer sa composition pour renforcer son indépendance (absence du Conseil exécutif comme membre de droit) et son caractère démocratique (augmentation des citoyens tirés au sort).
- 11.** Nommer un référent déontologique chargé de présider un comité de pilotage pour bâtir un plan anticorruption.
- 12.** Créer des conférences citoyennes corses, appelées « Pievi », sur le thème du développement durable.
- 13.** Insérer la notion de peuple corse dans la Constitution.
- 14.** Réviser la Constitution pour y insérer la possibilité de l'enseignement immersif des langues régionales.
- 15.** Insérer la Corse dans la constitution comme un territoire autonome.

Le règlement intérieur

Art. 1

**L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse
sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse**

**Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le
français**

A l'occasion de son élection la Présidente, en accord avec l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif a souhaité mettre en œuvre une refonte du règlement intérieur de notre parlement.

En effet, ce dernier n'était pas adapté en l'état, à la nouvelle disposition de l'Assemblée. Le chantier mené autour du nouveau règlement a donc duré quatre mois avec près d'une réunion de la conférence des présidents toutes les trois semaines.

Dans les faits, la Présidente de l'Assemblée a tenu, dans la situation particulière de majorité absolue, que les droits de l'opposition soient renforcés. En particulier, des améliorations ont été apportées au niveau des temps de parole, de l'expression des groupes ainsi que par l'activation de la Questure et le suivi de ses travaux afin que soient précisés les moyens techniques et financiers mis à disposition des élus par la Collectivité de Corse, dans le cadre de leur mandat de conseillers territoriaux.

De plus, certaines préconisations du rapport Mastor ont été suivies puisque la nouvelle version du règlement intérieur consacre un chapitre au Comité d'Evaluation des Politiques

Publiques et un autre à la commission de déontologie.

Par ailleurs, le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse a fait l'objet d'une intégration de mentions politiques qui sont l'essence de l'engagement de la majorité nationaliste. Aussi, son article 1er dispose désormais que l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Cet article prévoit également que le corse comme le français sont les langues du débat de l'Assemblée de Corse.

L'ensemble des services de l'Assemblée et de la Collectivité de Corse se sont mobilisés avec une grande efficacité pour prendre en compte les nouvelles dispositions et les mettre en œuvre avec le plus de fluidité possible.

L'évolution institutionnelle et la démocratie participative au cœur des travaux de l'Assemblée de Corse

La période juillet 2021 – juillet 2022 a vu se réaliser de nombreuses évolutions institutionnelles internes ayant pour objectif d'améliorer la qualité du débat démocratique et des solutions mises en œuvre par la Collectivité de Corse.



→ Commission déontologie :

Le 1er juillet 2022, avec l'installation de la commission de déontologie, l'Assemblée de Corse s'est dotée d'un outil important permettant de limiter les risques de conflit d'intérêt susceptibles de concerner ses membres dans l'exercice de leur mandat. La commission rédigera un guide pédagogique qui devra recenser les différentes situations de conflits d'intérêts et de déport, adapté au contexte institutionnel de la Corse, afin de le mettre à la disposition des élus et d'apporter en tant que de besoin, son expertise sur des questions individuelles susceptibles de se présenter au cours de la mandature.

La présidence est assurée par un juriste extérieur à la Collectivité, un ancien bâtonnier désigné par les barreaux d'Ajaccio et de Bastia, pour la durée de la mandature.

Il s'agit de Maître Camille ROMANI.

→ Questure :

La questure a été installée le 1er octobre 2021 sous la Présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS. L'Assemblée de Corse a souhaité, en adoptant son nouveau règlement intérieur lors de sa session des 16 et 17 décembre 2021, modifier la composition de cette instance, en sorte que tous les groupes puissent être représentés. Le 17 février 2022, une nouvelle séance d'installation a eu lieu afin d'entériner la nouvelle composition.

La questure permet d'inscrire les relations entre les groupes et les services administratifs dans un cadre politique adéquat. Elle sert à accorder à l'opposition un droit de regard sur les moyens mis à disposition de l'instance parlementaire, les budgets et emplois.



→ Comité d'évaluation des politiques publiques :

Institué en 2015 et activé en 2017, sa composition volontairement pluraliste se limitait à ses débuts à des acteurs institutionnels. Elle a été élargie en février 2020 afin de s'ouvrir aux représentants de la société civile.

Son installation s'est effectuée en janvier 2021. Cette instance innovante, ayant vocation à assurer la participation de la société civile au processus d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité, est composée de 53 membres et elle est présidée par une personnalité extérieure issue de la société civile, Marie-France BERENI-CANAZZI.

Le CEPP a engagé une première série d'auditions afin d'évaluer l'action de la Collectivité de Corse dans le domaine de la crise sanitaire. La Présidente MAUPERTUIS a apporté sa contribution à deux reprises : en février 2022 tout d'abord, en offrant son expertise en termes de méthodologie de travail puis en mai 2022 au titre de ses anciens mandats de Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC. La synthèse des travaux du CEPP sur cette première thématique est prévue pour la fin 2022.

Les travaux de la questure, impulsés par la Présidente MAUPERTUIS, ont permis la désignation d'un référent au sein de l'administration dans le but de fluidifier les échanges avec les élus. Une charte des groupes politiques de l'Assemblée de Corse a été coconstruite avec les services de l'administration. Elle a vocation à produire des références communes de façon à préciser les conditions de fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée, en appliquant les textes réglementaires comme en définissant les normes d'utilisation propres à la Collectivité de Corse.

L'Assemblea di a Giuventù



La présidente de l'Assemblée de Corse à la fin de la mandature 2019-2021 de l'Assemblea di a Giuventù, la Présidente a réuni la conférence des Présidents afin de recueillir un retour d'expérience.

Ce travail a permis de constater que tous les groupes regrettaient le manque de représentativité de cette instance consultative. Une réflexion a été menée au sein de l'Assemblea di a Giuventù et de l'Assemblée de Corse pour améliorer les conditions de sélection des candidats et assurer une plus grande diversité d'orientations politiques, de parcours et de personnalités au sein de l'hémicycle.

Le jury, composé de conseillers à l'Assemblée de Corse et placé sous la Présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS, s'est appliqué à garantir une représentation de tous les courants politiques.

Cette sélection a permis pour la première fois l'apparition de nouvelles tendances politiques qui n'étaient pas représentées jusqu'alors, participant d'une pluralité politique

plus importante que lors des précédentes mandatures.

Par ailleurs, soucieuse d'inscrire cette institution dans la sphère politique européenne, la Présidente de l'Assemblée de Corse a accompagné les jeunes conseillers au Parlement Européen et au Conseil Régional du Grand-Est à Strasbourg à l'occasion d'une rencontre des conseils de la jeunesse.

Cela a été l'occasion pour nos jeunes conseillers de confronter leurs idées à celles d'autres jeunes de France et d'Europe mais aussi de faire valoir leurs points de vue, leurs aspirations politiques pour la société de demain et la place de la Corse en Europe.





La Présidente saisit le défenseur des droits au nom de l'Assemblée di Corsica pour donner suite à une motion de l'Assemblée di a Giuventù.

A l'occasion de la session de l'Assemblée di a Giuventù du 20 avril 2022, une motion proposant de saisir le Défenseur des Droits et l'Observatoire des lieux de privation de liberté dans le cadre de l'Assassinat d'Yvan COLONNA a été adoptée à l'unanimité.

Cette proposition a été reprise par la Présidente de l'Assemblée de Corse en session plénière de l'Assemblée de Corse du 29 avril 2022 appuyant et officialisant cette demande. La Délibération N° 22/068 AC a été votée à l'unanimité.

Cette saisine s'inscrit dans la demande de justice et de vérité pour Yvan COLONNA demandée par l'ensemble des élus de la Corse depuis le mois de mars 2022. Le défenseur des droits peut dans le cas d'espèce se révéler un acteur stratégique car son enquête ne peut être entravée par le secret de l'instruction et qu'il dispose à la fois de ressources importantes ainsi que d'une forte légitimité.

À la suite de l'action conjointe de la Présidente et de l'Assemblée di a Giuventù, le Défenseur des droits a annoncé se saisir de l'affaire.



Présentation du rapport du CESECC : « Cambià u campà »



Instance consultative incontournable et unique en France, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse émet des avis sur les rapports du Conseil exécutif de Corse et s'auto-saisit régulièrement de sujets de fond.

Son travail apporte une vision complémentaire de celle des élus, plus proche du monde associatif, culturel et social. A l'occasion de la sortie de crise sanitaire, le CESECC s'est saisi de la question du monde d'après en produisant le rapport Cambià u campà qui propose des solutions concrètes pour préparer l'avenir de la Corse et des Corses.

Ce rapport d'envergure, qui fait autorité dans son domaine a été remis au Président de l'exécutif de Corse ainsi qu'à la Présidente le 16 novembre 2021 et a alimenté les débats et les travaux de l'Assemblée de Corse.

Le 4 mai 2022, l'Hémicycle a accueilli le congrès des Conseils Economiques Sociaux Et Environnementaux Régionaux de France. A cette occasion, les présidents et représentants de tous les conseils économiques sociaux et environnementaux ont échangé sur les

problématiques auxquelles ils sont confrontés en commun, et sur les nouvelles opportunités de démocratie participative et directe.

Les représentants des CESER se sont montrés très intéressés par l'Assemblea di a Giuventù qui représente un organe consultatif unique en son genre en France. Ils ont également exprimé leur soutien à la Présidente dans le cadre des discussions en faveur du projet d'autonomie de la Corse.






*I 40 ANNI
DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA*

p.49



#AC40ANNI



 L'année 2022 marque les 40 ans du premier statut particulier de la Corse qui a donné naissance à l'Assemblée de Corse.

A cette occasion de nombreux événements ont été organisés pour les commémorer.

Lancement des opérations :

Le 2 mars 2022, 40 ans après la promulgation de la première loi portant statut particulier de la Corse, se sont réunis les témoins de la création

de cette institution pour célébrer et annoncer les événements devant rythmer le cycle de commémoration. Les comités d'honneur et de pilotage ont été publiquement installés.

Au Palazzu Lantivy, dans la salle des délibérations d'origine, cet événement a été l'occasion pour la Présidente d'annoncer les manifestations culturelles et politiques jalonnant les célébrations des 40 ans de l'Assemblée de Corse.

Les conférences

De l'avril 2022 à mars 2023 la Présidence de l'Assemblée de Corse a organisé un cycle de conférences scientifiques avec des spécialistes et des experts de renom :



« 1960-1982, préhistoire du statut particulier de la Corse »

par Dominique TADDEI.

Organisée à Ajaccio le jeudi 21 avril



« L'évolution du statut particulier de la Corse depuis 1982 »

par Bertrand FAURE.

Organisée à Ajaccio le mercredi 22 juin.



« 1982/2022, de la Trappula à l'Autonomie. Portée et limite des institutions »

par Léo BATTESTI.

Organisée à Ajaccio le jeudi 24 mai.



« 40 ans d'élections à l'Assemblée de Corse » et des « blocs et familles politiques »

par André FAZI et Ornella GRAZIANI.

Organisée à Corti le 12 juillet.

Pour les journées du patrimoine 2022, une exposition retraçant l'évolution de l'organe délibérant et du statut de la Corse au fil des années a été proposée par la Présidente avec la collaboration des secrétariats généraux du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, le cabinet de la Présidente et la direction du patrimoine.



GRANDI SPA PER TUTTI

*2021-2022 :
UNE ANNÉE
DIFFICILE
MALGRÉ
LES ALERTES*

p.53



L'Assemblée de Corse adopte une résolution solennelle demandant le rapprochement des prisonniers politiques.

Au mois d'octobre 2021, face à l'inquiétude importante des élus de la Corse concernant le sort des prisonniers politiques et en réaction à l'indignation générale relative au maintien du statut de Détenu particulièrement signalé, l'Assemblée de Corse s'est réunie à l'occasion d'une session extraordinaire.

Le 22 octobre, s'est tenu un débat chargé d'inquiétude dans un contexte où le dialogue

avec le gouvernement semblait rompu. Les élus de la Corse alertaient alors sur les conditions de détention et sur l'absence de signaux de la part de l'Etat, empêchant de tourner enfin la page d'un cycle dramatique de relations politiques entre la Corse et Paris. Les Conseillers de l'Assemblée de Corse ont lancé un appel en votant à l'unanimité une résolution solennelle demandant le rapprochement immédiat des prisonniers.


Au terme de 2 heures 30 de débats, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité, une résolution :

- **Demandant que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure judiciaire autour de l'assassinat du préfet ERIGNAC qui sont aujourd'hui libérables eu égard à la durée de détention accomplie, se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;**
- **Constatant qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;**
- **Demandant la levée du statut de DPS les concernant et, en toute hypothèse, leur rapprochement immédiat, conformément à ce que prévoient les droits français et européen.**





L'assassinat d'Yvan COLONNA, une crise politique inédite depuis 20 ans.

 Le 2 mars 2022 à 14h, les journaux ont annoncé l'agression dont avait été victime Yvan COLONNA dans la prison d'Arles. Le soir même, la Présidente de l'Assemblée de Corse aux côtés des élus, du Président du Conseil exécutif et des conseillers exécutifs se sont réunis devant la Préfecture d'Aiacciu accompagnés de nombreux Corses, sous le choc de cette annonce. La société corse a vécu un traumatisme fort.

Le dimanche suivant, la Présidente de l'Assemblée de Corse défilait aux côtés de 20 000 autres personnes venues de toute la Corse pour exprimer leur soutien à la famille d'Yvan COLONNA et demander la justice et la vérité sur cette agression.

Face à la violence des manifestations et après les heurts dont ont été victimes de nombreux lycéens, la Présidente MAUPERTUIS a immédiatement appelé à ce que les forces de police n'aient pas recours aux armes de maintien de l'ordre potentiellement létales. Cet usage disproportionné de la force face à l'expression d'une colère légitime ne pouvait être perçu autrement que comme une provocation conduisant à envenimer davantage la situation.


Par ailleurs, Marie-Antoinette MAUPERTUIS s'est rendue à de nombreuses reprises auprès de la jeunesse, des présidents des groupes de l'Assemblea di a Giuventù et des représentants des syndicats étudiants et lycéens.

Aux côtés d'élus de l'Assemblée de Corse, la Présidente a souhaité prêter une oreille attentive aux revendications et aux aspirations de cette jeunesse désemparée par la violence du traumatisme qu'elle vivait.

Après avoir entendu les espoirs et la frustration de la jeunesse, la Présidente a décidé d'interpeller le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel MACRON « sur sa méconnaissance périlleuse du dossier corse », au travers d'une lettre ouverte publiée dans Le Monde. En pleine campagne électorale, elle lui a enjoint de donner les moyens à l'Etat et aux Corses de trouver enfin le chemin du dialogue et de la paix.



La visite du ministre de l'Intérieur au Palazzu di a Cullettività

 our répondre aux attentes fortes des Corses après l'agression d'Yvan COLONNA, le candidat Emmanuel MACRON a chargé le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN de prendre en charge le « dossier corse ». La visite du ministre de l'Intérieur du 16 mars 2022 revêtait un objectif majeur pour celui-ci : rencontrer les élus de la Corse ainsi que les forces vives afin de mettre en place un processus de sortie de crise et apaiser les tensions, à la veille du 1er tour de l'élection présidentielle et par conséquent, de la période de réserve réglementaire.

Durant la semaine qui a précédé la venue du ministre, les agents de l'Assemblée de Corse se sont mobilisés pour organiser la rencontre afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Le 16 mars, le ministre s'est rendu à Ajaccio au Palazzu di a Cullettività afin de tenir une réunion avec les élus de l'Assemblée de Corse et une partie des représentants des organisations sociales, syndicales et étudiantes de l'île.

Les échanges furent denses. Chacun pouvant s'exprimer librement, le ton est cependant resté

très solennel malgré l'émotion intense et la discussion s'est tenue dans un esprit d'écoute et de respect mutuel.

Le ministre a dit entendre toutes les revendications et s'est engagé à les poser sur la table des discussions, sans tabou. Il a notamment été sensibilisé à la question du rapprochement des prisonniers politiques, à l'injustice que représentaient l'inscription des détenus corses au FIJAIT ainsi que les amendes compensatoires astronomiques auxquelles sont soumises les familles des prisonniers. Par ailleurs, il a assuré que le gouvernement était prêt à aller jusqu'à l'autonomie.

Le 18 mars avant le départ du ministre de Bastia, une conférence des présidents élargie s'est à nouveau tenue avec pour ambition d'établir un compte rendu précis des décisions prises à l'occasion de ce déplacement.

Ce document, consignait les éléments majeurs de la rencontre ainsi que les engagements pris, a été signé par le Président du Conseil exécutif et le Ministre.





Début du processus

Le 21 juillet 2022, une délégation d'élus de la Corse a été reçue à l'hôtel de Noirmoutier à Paris. L'Assemblée de Corse y est représentée par deux représentants de chaque groupe politique, le Président du Conseil exécutif et la Présidente. Par ailleurs, la délégation réunit les quatre députés, les deux sénateurs, les présidents des associations de maires ainsi que les maires d'Ajaccio et Bastia.

Il a tout d'abord été acté l'importance de ce moment politique dans l'histoire entre la Corse et la France ainsi que des attentes fortes du peuple corse. Les différentes parties prenantes ont regretté que le retour de l'Etat à la table des négociations ait été motivé par la tragédie du 2 mars et ont exprimé leur volonté de tracer enfin des perspectives positives pour la Corse tout en soldant des problématiques devant désormais appartenir au passé.

Comme à l'occasion de la visite du 16 mars, les échanges se sont déroulés dans un état d'esprit constructif avec l'ambition commune de travailler à une solution politique globale adaptée à la gravité de la situation.

Il a été question du statut d'autonomie avancée de l'ensemble des îles de Méditerranée, de l'autonomie de certaines régions ultra-marines françaises et des thématiques à aborder pour orienter les travaux qui s'ouvriraient alors.

Une méthode a été arrêtée et un calendrier a été défini, prévoyant des réunions toutes les six semaines et un rendez-vous a été pris pour le mois de septembre 2022.

Autunnumia è Benistà:

*la pertinence
de l'autonomie
pour répondre
aux enjeux
économiques,
sociaux
et sociétaux.*

p.62



1 Allocation des ressources
La décentralisation fiscale et politique permet une allocation "optimale" des ressources. Elle permet d'en tirer le maximum d'avantages.

Croissance économique

La littérature scientifique tend à mettre en évidence un lien positif réel entre la décentralisation et la croissance économique.



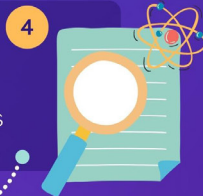
3 Disparités régionales

L'autonomie fiscale, par une meilleure allocation des ressources et une plus grande efficacité des politiques publiques, réduit les disparités régionales.



Recherche et développement

Les dépenses de R&D des petites entreprises et les collaborations entre entreprises et centres de recherche bénéficient de politiques d'innovation construites au niveau local.



5 Santé et éducation

L'autonomie fiscale a un effet direct positif sur la santé et l'éducation et permet de redistribuer plus efficacement les ressources sur les infrastructures de santé et d'éducation.



Réduction des inégalités

On remarque des effets directs de l'autonomie fiscale sur la réduction des inégalités de revenus et indirects sur les inégalités de genre.



7 Performances environnementales

La décentralisation permet l'amélioration des performances environnementales par un meilleur fléchage des investissements verts et permet de retenir du capital humain pour favoriser les innovations vertes.



Equilibre socio-économique

Amélioration de la qualité des institutions ayant bénéficié d'une plus grande autonomie : réduction du poids de l'économie informelle, amélioration du climat des affaires, meilleurs indicateurs de gouvernance.



9 L'importance de décentraliser

Les effets de la décentralisation sur les indicateurs de bien-être sont d'autant plus forts que la région était initialement fortement centralisée.



Un processus étagé

Il faut compter un délai de 2 à 4 ans pour commencer à identifier les effets de la décentralisation fiscale sur les indicateurs de bien-être de santé et d'éducation.




Raportu di a Presidente di l'Assemblea di Corsica

— Marie-Antoinette Maupertuis

Autunumia è Benistà

Rapport de la Présidente
de l'Assemblée de Corse

 Le projet d'une autonomie législative et réglementaire porté par la majorité territoriale depuis l'élection de juin 2021 faisait déjà l'objet d'un accord politique lors des deux précédentes mandatures.

Aujourd'hui, dans le contexte de l'ouverture d'un cycle de négociations avec l'Etat à vocation historique et dans l'attente - depuis mars 2022 et la visite en Corse du Ministre DARMANIN - de la mise en place de ce processus de négociations, un certain nombre d'interrogations sur l'autonomie, sa forme et ses bienfaits se sont greffées au débat public.

Loin d'être artificielle, l'idée d'autonomie prend corps dans le souhait, validé par le suffrage universel, de pouvoir notamment administrer en Corse les choses de la Corse et en particulier celles qui relèvent de l'économie et du social.

Dans le cadre des discussions avec le gouvernement, la Présidente a choisi de proposer une première contribution économique, qui interroge le lien entre autonomie et bien-être

économique et social.

Car en effet, les sujets les plus communément posés dans la perspective d'une évolution institutionnelle vers l'autonomie concernent les modalités juridiques. Mais restent à clarifier pour les Corses les raisons « matérielles » de la recherche de l'autonomie.

Plus de compétences pour quoi faire ? Quels leviers ou moyens pour administrer la Corse et répondre le mieux possible aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, en particulier ceux liés à la qualité de vie ? Certains posent même la question de savoir si l'autonomie garantirait le bonheur de notre peuple et ne serait pas en décalage avec les enjeux du quotidien des Corses. C'est en partant de ces questionnements, que Marie-Antoinette MAUPERTUIS a choisi de proposer une première contribution, mettant en évidence le lien entre autonomie et bien-être, aux discussions sur l'évolution institutionnelle de la Corse et le chemin vers l'autonomie.

Résultats :

- 1. Sur le plan politique, ce rapport permet à tout un chacun de disposer d'éléments tangibles sur le bienfondé de la revendication pour l'autonomie. Il apparaît clairement, quels que soient les pays et régions observés dans le monde, que l'autonomie impacte positivement le bien-être des populations qui vivent sous des statuts légitimant la prise de décision au plus près des citoyens.**
- 2. Si l'on considère la succession de crises structurelles et conjoncturelles, d'origines endogène ou exogène, auxquelles la Corse est soumise depuis des décennies, on peut comprendre que certains Corses puissent considérer le projet d'autonomie comme non-prioritaire et pourtant cette étude démontre que leur qualité de vie en dépend.**
- 3. Ce travail a permis de partager les expertises, de recueillir des avis et d'arriver à convaincre, notamment à partir de l'ensemble des travaux ici cités, afin, nous l'espérons, de réconcilier les plus dubitatifs avec cette ambition institutionnelle, pour faire de l'autonomie la réponse politique et pratique à notre ambition collective de garantir l'avenir et le bien-être de notre peuple.**

*INCONTRI
PRUTOCULARI
È
INTARNAZIUNALI*

p.67



21 – 22 septembre 2021

—

Rencontres annuelles du groupe politique des Verts-EFA à Bastia et du groupe EA du Comité européen des Régions.

Discussions et table-rondes thématiques se sont succédées pendant deux jours. L'évènement marquant de cette initiative a été la table-ronde du 21 septembre au soir, au Mantinum, en présence de la Présidente de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif, du député européen François ALFONSI, de la basque Lorena LOPEZ DE LACALLE, présidente de l'ALE, du député européen Jordi SOLE pour l'ALE, du sénateur belge Karl VANLOUWE pour l'EA ainsi que d'Oriol JUNQUERAS, ancien député européen et homme politique catalan.



7 octobre 2021

—

Rencontre avec Monsieur l'Eurodéputé Younous OMARJEE, Président de la Commission REGI du Parlement européen, à Bastia.

À l'occasion d'une visite en Corse, l'eurodéputé de la Réunion a été reçu par la Présidente de l'Assemblée. Cette rencontre a été fondatrice d'une relation de travail très importante. Ils ont évoqué à cette occasion, l'arrivée d'un momentum pour les îles. En effet depuis cette rencontre, en parallèle d'une actualité politique européenne en faveur des îles, le Rapport sur la Politique de Cohésion dans les îles a été présenté par Younous OMARJEE, début 2022. Il propose une approche novatrice, soutenue par le Parlement européen, qui prenne en compte la spécificité des territoires insulaires. Cette démarche a donné lieu à une rencontre des Présidents des régions insulaires et de leurs représentants à Strasbourg, au Parlement européen, avec la Commissaire Elisa FERREIRA, le 7 juin dernier.



12 octobre 2021

—

Rencontre à Bastia avec Madame la Consule générale des États-Unis à Marseille, Kristen K. GRAUER.

Cet échange a été l'occasion de réaffirmer le lien entre la Corse et les USA, notamment au travers de l'héritage de Pasquale Paoli mais aussi d'évoquer des partenariats stratégiques avec des régions insulaires ou littorales qui seront touchées par le réchauffement climatique et la montée des eaux.

10 novembre 2021



—

**Rencontre avec Madame la Consule Honoraire
du Portugal en Corse, Jeanne PANTALACCI.**

Les échanges avec la Consule ont notamment porté sur l'accès à l'apprentissage du Portugais en Corse ainsi que sur la mobilité des étudiants corses d'origine portugaise ou non et qui souhaitent étudier au Portugal.



24 novembre 2021

—

**Rencontre avec Monsieur le Ministre-Conseiller
Daniel HALEVY-GOETSCHER, conseiller aux affaires
politiques intérieures auprès de l'Ambassade d'Israël en France.**

Cette rencontre a été riche d'enseignements eu égard aux problématiques écologiques et climatiques similaires auxquelles sont confrontés les deux pays. Ont été abordés les potentiels de coopération autour des méthodes de désalinisation de l'eau, de l'agriculture et de la gestion de l'eau.



25 janvier 2022

—

**Rencontre avec Thomas FOURTANÉ,
Consul honoraire de Suède en Corse.**

À l'occasion de ce rendez-vous, le Consul de Suède a proposé à la Présidente de l'Assemblée d'organiser une visite en Suède afin de rencontrer des membres de la diaspora ainsi que des représentants du gouvernement suédois à Stockholm. La mission en Suède a été réalisée au mois de mai 2022 (voir la rubrique « Mission en Suède »)



1er mars 2022

—

**Rencontre avec Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne
Hans-Dieter LUCAS, Monsieur Christian PERNHORST,
Consul d'Allemagne en France, Chef du service juridique
de l'Ambassade ainsi que Madame Sigrid FEINES VELLUTINI,
Consule honoraire d'Allemagne en Corse.**

La possibilité de renforcer les liens entre la Corse et certaines régions allemandes a été évoquée. Les questions de connectivité entre la Corse et l'Allemagne ainsi que le tourisme ont été des points centraux des discussions.



11 mars 2022

—

Rencontre avec Mme PUHETINI, Vice-Présidente de Polynésie

En marge des assises de la santé, Marie-Antoinette MAUPERTUIS a rencontré la Vice-Présidente de l'Assemblée polynésienne. Les discussions ont porté sur le processus d'autonomie de la Polynésie ainsi que sur l'Assemblea di a Giuventù. En effet, Mme. PUHETINI s'est montrée très intéressée par cette instance consultative et a pris attache avec le service de l'Assemblea di a Giuventù afin d'étudier la faisabilité d'un tel dispositif en Polynésie.



21 avril 2022

—

Rencontre avec Monsieur l'Ambassadeur de Suisse en France, Monsieur Roberto BALZARETTI, Monsieur Andreas MAAGER, Consul Général de Suisse à Marseille, et Monsieur Dominique DUNAND BRUSCHI, Consul honoraire de Suisse en Corse.

Les échanges ont porté sur le fonctionnement des institutions suisses et les relations entre la Confédération et les Cantons. Des questions plus spécifiques comme le tourisme ainsi que le foncier dans les zones touristiques et de montagne ont également été abordées.



24 mai 2022

—

Visite de Madame la Consule Générale de Belgique à Marseille, France CHAYNAIE, et du Consul honoraire de Belgique en Corse, Monsieur Jean-Pierre AUDISIO

Les échanges ont porté en grande partie sur les spécificités de l'organisation de l'Etat Belge et des relations entre l'Etat et les Communautés, sur le plurilinguisme et la coexistence du français, du flamand et de l'allemand.



30 mai au 2 juin 2022

—
Visite du Lehendakari et d'une délégation basque

À la suite de la conclusion de l'accord de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Pays-Basque en 2021, la Collectivité de Corse a reçu Monsieur le Lehendakari Íñigo URKULLU RENTERIA, qui préside l'Euskadi. La Présidente de l'Assemblée de Corse a organisé un débat dans l'hémicycle avec les élus de l'Assemblée ainsi que des représentants de la société civile et du monde associatif.



7 juillet 2022

—
Visite de Monsieur le Président du Conseil Régional de la Vallée d'Aoste, Alberto BERTIN.

Madame la Présidente a reçu Monsieur Alberto BERTIN avec Monsieur Romain COLONNA, Président de la Commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse. Les discussions se sont concentrées sur les thématiques liées à l'autonomie, aux relations entre l'Etat italien et les régions à statut particulier, comme la Vallée d'Aoste, ainsi qu'aux problématiques portant sur la fiscalité de ces régions.



*RAPORTU
D'ATTIVITÀ
DIU
SECRETARIATU
GENERALE*

p.73

+ 100

rubriques

177

articles publiés

1801

documents téléchargeables

99611

visites.



11000

abonnés

+ 25%



10626

abonnés

+ 27%

A cumunicação di l'Assemblea di Corsica

La communication institutionnelle joue un rôle essentiel dans l'action politique des parlements, car elle permet d'améliorer la transparence entre les représentants du peuple et leurs électeurs.

La mission communication de l'Assemblée de Corse

—
En plus du binôme d'assistantes de direction, la mission communication est directement rattachée au secrétaire général.

La communication institutionnelle

—
Pour répondre à une demande d'information et de transparence quant à l'activité de l'Assemblée de Corse et de ses élus, de multiples supports sont utilisés quotidiennement pour véhiculer au mieux et au plus vite l'information.

Un site web qui regroupe +100 rubriques, 177 articles publiés et 1801 documents rendus disponibles en téléchargement, 99611 visites.

Des réseaux sociaux qui font mention des travaux et de l'actualité, de l'Assemblée de Corse et de ses commissions :

- Facebook 11000 abonnés + 25%
- Twitter 10626 abonnés +27%

*DIRECTION
DE LA SÉANCE
ET DES
COMMISSIONS*

p.76

La direction a la charge d'assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses différentes instances, et de participer à la réflexion relative à la modernisation du fonctionnement parlementaire, tout en renforçant l'aide à la décision apportée à la Présidente et aux présidents de commissions.

Deux services composent cette direction : le service de la Séance et le service des Commissions organiques et thématiques.

La crise sanitaire a lourdement impacté le fonctionnement de la direction ; son activité s'est maintenue en alternant réunions en présentiel, en distanciel et en mode hybride.

Missions prioritaires :

- Assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée de Corse dans ses instances de préparation et délibération ;
- Apporter un appui qualifié à la Présidente de l'Assemblée, aux présidents et rapporteurs de commissions ;
- Contribuer à l'amélioration et à la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives.


Le service de la Séance

 Le service a la charge de l'organisation et du suivi des réunions de l'Assemblée de Corse et de sa Commission Permanente.

Pour remplir ses missions, le service de la Séance doit assurer :


- La réception et l'enregistrement des saisines du Conseil exécutif de Corse ;
- La réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site ;
- L'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour ;
- La constitution des dossiers de bases pour les présidents et directeurs (Directeur Général des Services, directeurs de cabinet...) ;
- L'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services ;
- La gestion du public et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public) ;
- La gestion des huissiers de séance ;
- Le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs, des amendements et des votes) ;
- La mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ;
- La transmission au contrôle de légalité et la diffusion aux services concernés ;
- Enfin, la mise à disposition des textes adoptés sur le site internet de l'Assemblée de Corse.

Le service des Commissions organiques et thématiques :

 Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée assurent l'organisation et le suivi des réunions.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les fonctions suivantes : relations avec les présidents et membres des commissions, organisation de réunions (établissement des convocations et ordre du jour, réservations des salles ou mise en place des outils de visioconférence, liaison avec les services techniques, communication de documents), prise de connaissance des dossiers de l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou de la Présidence de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

Valorisation des travaux des commissions :

 Les personnels rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Dans ce cadre, ils effectuent un travail de recherche, de veille et de parangonnage, en étroite collaboration avec le ou la Président(e) de commission, qui peut également décider, le cas échéant, de procéder à des auditions d'experts.

Enfin, le service a été associé à la réflexion conduite en interne sur les adaptations et améliorations à mettre en œuvre pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organe parlementaire, notamment dans le cadre de la révision du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

*BILAN
DU 1^{er} JANVIER
AU 30 JUIN 2021*

p.80

Chiffres clés :

- **5** réunions de l'Assemblée de Corse (10 jours de réunion)
- **12** réunions de la Commission Permanente
- **40** réunions de commissions, dont **24** commissions organiques, **8** commissions thématiques et **8** commissions ad hoc et groupes de travail
- **72** rapports de commission
- **32** questions orales et **5** questions écrites
- **258** délibérations :
- **113** adoptées par l'Assemblée de Corse et **145** adoptées par la Commission Permanente
- **229** l'ont été sur rapport du Président du Conseil exécutif, **11** sur proposition de la Présidence de l'Assemblée, et **18** sur proposition des groupes politiques, par le biais de motions ou de résolutions.
- **199** délibérations (dont **9** motions et **2** résolutions) adoptées à l'unanimité
- **84** amendements déposés et **53** adoptés
- **23** motions déposées et **14** adoptées, dont **9** à l'unanimité
- **2** résolutions solennelles adoptées à l'unanimité.

Le Service de la Séance :

6 groupes politiques étaient constitués sur le premier semestre 2021, au titre de la mandature 2018-2021 (Femu a Corsica, Corsica Libera, Partitu di a Nazione Corsa, Per L'Avvene, Andà per Dumane, La Corse dans la République).

L'Assemblée de Corse a tenu 5 séances (10 jours de réunion), à 5 reprises en mode mixte (présentiel + distanciel), en veillant au respect strict des mesures sanitaires en vigueur.

32 questions orales ont été déposées entre janvier et mai 2021 :

- Femu a Corsica : **8**
- Corsica Libera : **6**
- Partitu di a Nazione Corsa : **6**
- Per l'Avvene : **6**
- Andà per Dumane : **2**
- La Corse dans la République : **4**

De plus, **5 questions écrites** ont été transmises au Conseil exécutif (3 émanant du groupe « **Per l'Avvene** » et **2** du groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** »).

258 délibérations ont été adoptées, dont **113** par l'Assemblée de Corse et **145** par la Commission Permanente.

229 l'ont été sur rapport du Président du Conseil exécutif, **11** sur proposition de la Présidence de l'Assemblée, et 16 sur proposition des groupes politiques, par le biais de motions ou de résolutions.

Enfin, **199** d'entre elles (dont **9 motions** et **2 résolutions**) ont été adoptées à l'unanimité, soit **86,9%**.

Parmi ces délibérations, **14** motions ont été adoptées par les élus (sur **23** déposées, **9** ayant été adoptées à l'unanimité) ; **3** ont été portées par l'ensemble des groupes politiques :

- Femu a Corsica : **5**
- Corsica Libera : **0**
- Partitu di a Nazione Corsa : **5**
- Per l'Avvene : **2**
- Andà per Dumane : **1**
- La Corse dans la République : **1**
- Motions conjointes : **5**
- Motions déposées par le Président de l'Assemblée de Corse : **4**


Enfin, sur des sujets d'actualité d'importance, un projet de résolution peut être déposé par la Présidence de l'Assemblée de Corse, la Présidence du Conseil exécutif avec un ou plusieurs groupes politiques.

Dans ce cadre, **2** résolutions solennelles ont été adoptées, à l'unanimité, en 2021 :

- Soutien à l'Association « INSEME » dans la prise en charge des frais de déplacement du second accompagnant (avril 2021)
- Retrait du statut de « Détenu Particulièrement Signalé » pour Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI (janvier 2021).

84 amendements ont été déposés en 2021 (dont **26** sur le seul rapport relatif au Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets et de l'Economie Circulaire) ; **53** ont été adoptés et **31** rejetés.

La Commission Permanente :

 La Commission Permanente, émanation de l'Assemblée de Corse, est composée de quinze membres dont quatorze sont élus parmi les conseillères et conseillers à l'Assemblée de Corse, le président de l'Assemblée de Corse en étant, pour ce qui le concerne, membre de droit.

Depuis mai 2020, la Commission Permanente, dont le rôle initial ne consistait qu'en l'organisation des travaux de session, se réunit sous une forme délibérative, afin d'étudier une partie des rapports et ainsi répondre à un double objectif :


- Alléger l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse qui, en 2018 avec la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux, s'était considérablement densifié ;
- Permettre à l'Assemblée de recentrer ses travaux sur des questions de nature politique et stratégique.

La Commission Permanente se réunit donc aujourd'hui, en tant que de besoin, sous trois formats :

- Organisationnel, lorsqu'elle est chargée d'organiser les travaux de l'assemblée délibérante ;
- Délibératif, dès lors que, sur la base d'une délégation générale de l'Assemblée de Corse prise en application de l'article L. 4133-6-1 du code général des collectivités territoriales, elle délibère en son lieu et place ;
- Instructif, quand elle procède à l'instruction de dossiers particuliers tels la réforme du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.

La Commission Permanente a été complétée en janvier 2021, à la suite de la démission de Paulu Santu Parigi. Son activité a été soutenue au cours du premier semestre 2021 ; elle a siégé à douze reprises (6 fois en mode organisationnel, 6 en mode délibératif), en mode hybride, mêlant visioconférence et présentiel dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. Dans son format délibératif, elle a adopté **145** délibérations.

La Conférence des Présidents :

 nstance politique la plus élevée au sein de la Collectivité, la Conférence des Présidents est un instrument privilégié de la concertation politique.


Elle se réunit pour faciliter les échanges entre groupes, évoquer les sujets d'actualité, étudier des thématiques stratégiques ou évoquer des problèmes concernant le fonctionnement parlementaire.

En 2021, elle a été réunie à 3 reprises, pour poursuivre ses travaux sur la dérive mafieuse, auditionner des représentants du collectif « L'Ora di u Ritornu » et étudier la situation des prisonniers corses, et pour évoquer des violences policières lors d'une occupation du Palais Lantivy.

Le service des commissions organiques et thématiques :

40 réunions de commissions ont été organisées au premier semestre 2021, 24 commissions organiques, 8 commissions thématiques et 8 commissions ad hoc et groupes de travail.

Les commissions organiques :

 Les commissions organiques contribuent activement à la préparation des sessions de l'Assemblée de Corse et participent pleinement au bon fonctionnement des séances publiques.


En effet, au sein de ces réunions les élus peuvent prendre connaissance et débattre avec les services instructeurs des rapports qui seront soumis à l'examen de la Commission Permanente et l'Assemblée délibérantes.

Chaque conseiller ne peut être membre que d'une seule commission. De plus, un rapport inscrit à l'ordre du jour doit être instruit par une, ou plusieurs, commissions.

Liste des commissions organiques :

- Commission des Finances et de la Fiscalité
- Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

Les commissions thématiques :

 Les commissions thématiques ont un champ d'action sur des sujets d'actualité précis et les thématiques arrêtées par les élus.

Elles disposent d'une grande latitude pour organiser leur activité et procéder, notamment à des séances d'auditions.

Ces travaux donneront lieu à un rapport qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse.

Les commissions thématiques peuvent aussi être saisies pour l'examen des rapports ou motions inscrits à l'ordre du jour.

Liste des commissions thématiques :

- Commission des Politiques de Santé
- Commission des Compétences Législatives et Réglementaires
- Commission pour l'Evolution Statutaire de la Corse
- Commission en charge des problématiques de violences en Corse

- Commission des Affaires Européennes et de la Coopération
- Commission de Contrôle

Les commissions ad hoc et groupes de travail :

Les commissions ad hoc ou groupes de travail ont, eux, vocation à faire un état des lieux sur une question d'actualité, assorti le cas échéant de propositions.

Durant la mandature 2018-2021, ces instances étaient au nombre de 9.

L'activité des commissions organiques et thématiques :

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé :

Cette commission est composée de **21 membres** et était présidée par Mme Laura- Maria POLI ANDREANI.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé s'est réunie **6 fois** au cours du premier semestre 2021, **48 rapports** et **1 motion** ont été examinés dont **30** ont fait l'objet d'un rapport soumis à l'Assemblée de Corse, parmi lesquels **14** ont concernés la thématique Santé/Social qui a nourri une part importante des travaux de cette instance.

Ses travaux ont également porté sur :

- L'enseignement secondaire (cadre normatif spécifique)
- L'enseignement universitaire (cadre de formations)
- Langue et Culture Corses
- La Culture et le Patrimoine.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :

Cette commission était présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI. **11** réunions de commission ont ponctué le premier semestre 2021.

Si elles ont été consacrées, pour l'essentiel, à l'examen des rapports du Conseil exécutif de Corse, **3** réunions ont porté spécifiquement sur des points d'étape relatifs aux modalités d'exploitation de la source minérale d'Orezza au terme du contrat de location gérance du 23 janvier 2021.



1 réunion de travail a été consacrée à l'examen d'une motion concernant la demande de modification législative du droit de préemption de la SAFER dans le cadre des démembrements de propriétés.

2 réunions ont été également entièrement consacrées à l'examen des amendements sur les rapports suivants :

- Rapport relatif aux éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'Etat du Plan de Transformation, d'Innovation et d'Investissement de la Corse (PTIC)
- Rapport relatif au Plan Territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire (PTPGD)

75 rapports et **1** motion ont fait l'objet d'un examen de la commission et ont donné lieu à **22** rapports de commission.

Enfin, **9** procès-verbaux de commission ont été rédigés.

La Commission des Finances et de la Fiscalité :

Composée de **21** membres et présidée par Monsieur Guy ARMANET jusqu'au mois de juin 2021, la Commission des finances et de la fiscalité examine les rapports relevant des domaines suivants : les Finances de la collectivité : projet de budget, budget supplémentaire et décisions modificatives, exécution et contrôle du budget.

Elle intervient également pour avis sur tout rapport ou tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou pouvant comporter une incidence financière directe ou indirecte.

Elle est saisie, enfin, pour toute question relative à l'organisation administrative et au patrimoine immobilier de la collectivité et celles intéressant les programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union Européennes. **7** réunions ont été organisées au premier semestre 2021. **143** rapports ont ainsi été examinés (soit une moyenne de 28 par commission) et ont donné lieu à 14 rapports et procès-verbaux de commission.

Les commissions thématiques :

Commission des Politiques de Santé

Cette commission était composée de 14 membres et était présidée par Mme Danielle ANTONINI, elle s'est réunie 3 fois dans le premier trimestre 2021 sur des thématiques d'actualité :

- Création d'un CHR-U en Corse : Audition du réseau médical et universitaire
- Covid-19 : bilan de la vaccination en Corse



- Création d'un CHR-U en Corse : 2e Audition du réseau médical et universitaire

Les travaux sur le CHR-U ont donné lieu au rapport de synthèse n° 2021/01/161 Création d'un CHR-U en Corse à l'horizon 2030 soumis à la session d'Avril 2021.

Cette instance est particulièrement active et se saisit de l'ensemble des problématiques d'actualité, notamment grâce à un important et régulier travail d'audition des professionnels de santé et des différents acteurs du secteur.



La Commission des Affaires Européennes et de la Coopération

Composée de **16** membres et présidée par M. Petr'Anto TOMASI jusqu'au mois de juin 2021, la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération est saisie dans le cadre de l'examen de rapports relatifs à la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales.

Elle est également consultée lors des discussions relatives aux perspectives en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au travers des différents projets portés par la Collectivité de Corse. Elle s'est réunie une seule fois en 2021.



La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et la Commission pour l'Evolution Statutaire de la Corse

La commission des Compétences Législatives et Réglementaires a été créée en janvier 2010 par l'Assemblée de Corse afin de réfléchir à des axes de propositions institutionnelles et constitutionnelles pour l'île.

Composée de **14** membres, la commission, présidée par M. Jean-François CASALTA jusqu'au mois de juin 2021, a pour mission d'étudier tout rapport ou motion relevant de l'exercice du pouvoir normatif prévu à l'article L.4424-16 du Code général des collectivités territoriales.

La Commission pour l'Evolution Statutaire de la Corse, présidée par M. Petr'Anto TOMASI jusqu'en juin 2021, a été créée en 2018 afin d'étudier les évolutions du statut de la Corse, notamment dans le cadre de la révision constitutionnelle alors annoncée par le Président de la République.

Ces instances se sont réunies conjointement à 4 reprises au premier semestre 2021, pour évoquer :

- Examen du rapport demandant l'abrogation des trois décrets n°2020-1510, 2020-1511 et 2022-1512 du 2 décembre 2020 relatifs aux traitements des données personnelles au sein des trois fichiers « de sécurité publique » EASP, PASP et GIPASP ;
- Examen de la proposition de modification de composition de la Chambre des Territoires ;
- Examen de la proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse dans le cadre de la lutte contre les spéculations foncière et immobilière dans l'île (2 réunions) ;

La Commission de Contrôle :

Présidée par un membre de l'opposition de l'Assemblée de Corse, M. Jean-Martin MONDOLONI jusqu'en juin 2021, la Commission de Contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financés par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité de Corse.

Au vu des contraintes liées à la crise sanitaire, il n'a pas été possible de réunir cette commission au cours du premier semestre 2021.



L'activité des commissions ad hoc et des groupes de travail :

La commission ad hoc en charge de la réflexion sur les politiques publiques de la langue corse :

Créée par l'Assemblée de Corse en 2018, la commission ad hoc chargée « di a riflessione in giru à e pulitiche pulliche di a lingua corsa / d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse » est composée des présidents de groupes ou leurs représentants, membres permanents.

Le Conseil exécutif de Corse, les organismes consultatifs de la Collectivité (le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires) peuvent être associés à ses travaux.

De même, tout conseiller à l'Assemblée intéressé peut y assister sans voix délibérative.

Cette commission s'est réunie à deux reprises en 2021, pour évoquer la place de la langue dans la société corse, et évaluer l'impact des médias et de la culture sur son usage.

Le groupe de travail Service Aide A Domicile :

L'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 septembre 2020, la mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle Covid-19 par la Collectivité de Corse afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise sanitaire.

Dans ce cadre, elle a décidé, sur proposition de la Présidence de l'Assemblée de Corse, d'installer un groupe de travail composé du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, avec pour mission de proposer des solutions de fonds aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne.

Cette instance a pu débattre par deux fois, sur ces problèmes sociétaux avec tous les acteurs concernés (associations, médecins, services CdC, élus) et a donné lieu à un rapport intitulé « Propositions visant à améliorer les conditions de travail des salariés du secteur de l'aide à domicile » et présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la session d'avril 2021.

Le comité des déplacements médicaux urgents :

Le comité était composé de 6 membres et présidé par M. Jean-Guy TALAMONI et Mme Vannina ANGELINI BURESI, es-qualité. Il a été créé par suite de l'adoption de la motion n°2019/O1/040 déposée par Mme Vannina ANGELINI BURESI et l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse sur les « déplacements médicaux urgents ».

Ce comité s'est réuni 4 fois en 2021. Ses travaux ont porté essentiellement sur la problématique de la prise en charge des frais d'hébergement, qui ne peuvent malheureusement pas être assumés par toutes les familles concernées par ces déplacements.

Un rapport retraçant le bilan des travaux du Comité a été présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la session de mai 2021.



BILAN
DU 1ER JUILLET
2021
AU 1ER JUILLET
2022


p.90

Chiffres clés :

- **13** réunions de l'Assemblée de Corse (**25** jours de réunion)
- **32** réunions de la Commission Permanente (**18** en mode organisationnel, **12** en mode délibérant et **2** en mode instructif)
- **65** réunions de commissions, dont **46** commissions organiques et **19** commissions thématiques
- **209** rapports de commission
- **70** questions orales et **4** questions écrites
- **413** délibérations
- **232** adoptées par l'Assemblée de Corse et **181** adoptées par la Commission Permanente
- **344** sur rapport du Président du Conseil exécutif, **39** sur proposition de la Présidence de l'Assemblée, **29** motions et 1 résolution
- **358** délibérations (dont **26** motions et une résolution) adoptées à l'unanimité
- **80** amendements déposés et **50** adoptés
- **36** motions déposées et **29** adoptées
- **1** résolution solennelle, relative au rapprochement, adoptée à l'unanimité

Focus :

La révision du règlement intérieur :

 L'Assemblée de Corse, lors de sa session des 22 et 23 juillet, a adopté son règlement intérieur, conformément au code général des collectivités territoriales lui prescrivant un délai d'un mois après son élection.

Dans ce cadre, l'option retenue a consisté à ne pas engager de façon improvisée la révision du document en vigueur sous la mandature précédente, mais à reconduire celui-ci de façon provisoire tout en convenant de la nécessité de son actualisation.

La délibération prévoyait, à cet effet, une révision ayant vocation à mettre les contenus du règlement intérieur en adéquation avec les orientations de modernisation, les équilibres politiques et les pratiques de fonctionnement de la mandature.

Il convenait, à cet effet, de l'actualiser en intégrant les nouvelles normes applicables ; de le recentrer sur sa vocation parlementaire ; de refléter la structuration politique de l'Assemblée issue des élections territoriales ; mais aussi, d'engager par ce biais des innovations dans les méthodes de concertation et décision publiques.

Pour ce faire, un groupe de travail a été créé, associant la Conférence des Présidents, et il s'est réuni à cinq reprises (les 24 septembre, 21 octobre, 9, 16 et 23 novembre), sur la base des contributions déposées par chacun des groupes. Il a, par ailleurs, estimé plus cohérent de renvoyer les modifications d'ordre structurel à la démarche d'instruction du rapport « Mastor » et notamment, de son volet relatif au fonctionnement des institutions régi par le statut particulier de la Corse.

Le rapport élaboré dans cet esprit a effectué la synthèse -dans le respect des positions majoritairement acceptées- des échanges en groupe de travail, qui ont porté plus particulièrement sur la recherche d'un équilibre entre la composition de l'Assemblée, les usages parlementaires et l'organisation des travaux ; tout comme il formule, aussi, des propositions relativement aux objectifs de clarification, recentrage et actualisation du règlement intérieur actuel.

Ce rapport a été examiné le 13 décembre en commission permanente. Vingt-six amendements ont été déposés lors de la session des 16 et 17 décembre. Ils ont été examinés pour avis par la commission permanente, puis instruits en séance préalablement au vote.

Il a par la suite été présenté, et adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, lors de la session des 16 et 17 décembre.

Enfin, des annexes, adoptées lors de la session de janvier 2022, ont permis d'apporter des précisions, par exemple sur l'accueil du public.

Les modifications apportées :

● L'affirmation de la vocation politique de l'Assemblée :

Les groupes ont proposé, au titre de l'objectif « recentrer le règlement sur sa vocation parlementaire », de mentionner explicitement le rôle politique de l'Assemblée de Corse, qui la distingue en cela des conseils régionaux de droit commun.

● Les groupes politiques :

Dans le même esprit, le rôle charnière des groupes politiques dans l'expression démocratique et la prise de délibérations est réaffirmé.

● Les commissions :

Au titre de la rationalisation du fonctionnement parlementaire, le règlement réorganise le nombre et les attributions des commissions organiques et thématiques, et la composition de chaque commission thématique a été majorée de 14 à 16 membres pour assurer une meilleure représentation de l'ensemble des groupes.

● Les séances publiques :

Les dispositions relatives aux séances publiques sont étoffées, de manière à renforcer l'efficacité de l'activité parlementaire de façon concertée et programmée.

Dans le même esprit, les règles d'accueil du public, des invités et de la presse sont clarifiées et précisées en annexes

● Les droits des conseillers et de l'opposition :

Au titre des équilibres politiques de la mandature, le nouveau règlement vise à concilier les droits d'expression, à titre collectif, des oppositions, le droit d'expression, à titre individuel, de chaque conseiller, et l'efficacité d'ensemble de la prise de délibération.

● Le rôle des instances consultatives :

Au titre de l'objectif de modernisation de l'activité parlementaire, le nouveau règlement reconnaît explicitement le rôle des nouvelles instances consultatives, créées à l'initiative de l'Assemblée de Corse pour renforcer la participation des citoyens, l'évaluation des politiques

mises en œuvre et la transparence des délibérations.

Enfin, les modifications d'ordre structurel ont été renvoyées à la démarche d'instruction du rapport rendu par Wanda Mastor et notamment, de son volet relatif au fonctionnement des institutions régi par le statut particulier de la Corse.

Le Service de la Séance :

4 groupes politiques sont constitués, au titre de la mandature 2021-2028 (Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu-Un Nouveau Souffle pour la Corse, Avanzemu, Core in Fronte).

L'Assemblée de Corse a tenu 13 séances (25 jours de réunion), à 8 reprises en mode mixte (présentiel + distanciel) et en présentiel à 5 reprises, en veillant au respect strict des mesures sanitaires en vigueur.

70 questions orales ont été déposées sur cette période :

- Fà Populu Inseme : **15**
- Un Soffiu Novu : **21**
- Avanzemu : **14**
- Core in Fronte : **20**

De plus, 4 questions écrites ont été transmises au Conseil exécutif (3 transmises par le groupe Un Soffiu Novu et 1 par le groupe Avanzemu). 413 délibérations ont été adoptées, dont 232 par l'Assemblée de Corse et 181 par la Commission Permanente.

344 l'ont été sur rapport du Président du Conseil exécutif et 39 sur proposition de la Présidence de l'Assemblée.

Enfin, **358** d'entre elles (dont **26 motions** et une résolution) ont été adoptées à l'unanimité, soit **86,7%**.

Parmi ces délibérations, 29 motions ont été adoptées par les élus (sur 36 déposées) ; 3 ont été portées par l'ensemble des groupes politiques :

- Fà Populu Inseme : **20**
- Un Soffiu Novu : **5**
- Avanzemu : **4**
- Core in Fronte : **1**
- Motions déposées par plusieurs groupes : **4**
- Motions déposées par la Présidente de l'Assemblée de Corse : **2**



Enfin, sur des sujets d'actualité d'importance, un projet de résolution peut être déposé par la Présidence de l'Assemblée de Corse, la Présidence du Conseil exécutif avec un ou plusieurs groupes politiques.

Dans ce cadre, **1** résolution solennelle a été adoptée, à l'unanimité :

- Rapprochement M. Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI, Yvan COLONNA.

80 amendements ont été déposés (dont **26** pour le seul règlement intérieur de l'Assemblée) ; **50** ont été adoptés, **4** ont été retirés et **26** rejetés.

Assemblea di Corsica
MISSION PERMANENTE
Ghjovi u 1^{mu} di luddu di u 2021

DENTE
E MAUPERTUIS

Jean BIANCUCCI
Valérie BOZZI
Jean-Martin MONDOLONI
Christelle COMBETTE
Laurent MARCANGELI
Pierre POLI
Paul-Félix BENEDETTI

La Commission Permanente :

La Commission Permanente a été renouvelée le 1er juillet 2021, après les élections territoriales.

Son activité a été soutenue entre juillet 2021 et juillet 2022 ; elle a siégé à **32** reprises (**18** fois en mode organisationnel, **12** en mode délibératif, et **2** en mode instructif), **2** fois en présentiel, **3** fois en distanciel complet et **27** fois en mode hybride, mêlant visioconférence et présentiel dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse.

Dans son format délibératif, elle a adopté **181** délibérations.

Le service des commissions organiques et thématiques :

65 réunions de commissions ont été organisées entre juillet 2021 et juillet 2022, dont **46** commissions organiques et **19** commissions thématiques.

Liste des commissions organiques :

- Commission des Finances et de la Fiscalité
- Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Liste des commissions thématiques :

- Commission des Politiques de Santé
- Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse
- Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes
- Commission de Contrôle

Les commissions organiques :

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux :

Cette commission est composée de 21 membres et sa présidence est assurée depuis juillet 2021 par Mme Muriel FAGNI.

Étant donné les dispositions du nouveau règlement intérieur de l'Assemblée, elle a intégré l'examen des questions relevant des problématiques de la Violence en Corse anciennement dévolue à une commission thématique éponyme.

Cette commission s'est réunie 10 fois entre juillet 2021 et juillet 2022.

79 rapports du Conseil exécutif et 1 motion ont été examinés ; 64 ont fait l'objet d'un rapport présenté à l'Assemblée de Corse.

Cette instance s'est aussi réunie conjointement à la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse. Les travaux ont porté sur la problématique de la cherté de la vie en Corse et ont donné lieu à un rapport présenté en session de l'Assemblée de Corse.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :

Cette commission est présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI, reconduite dans ses fonctions en juillet 2021.

18 réunions de commission ont été organisée entre juillet 2021 et juillet 2022.

Si elles ont été consacrées, pour l'essentiel, à l'examen des rapports du Conseil exécutif de Corse, 2 réunions ont porté spécifiquement sur des points d'étape relatifs aux modalités d'exploitation de la source minérale d'Orezza au terme du contrat de location gérance du 23 janvier 2021.

1 réunion de travail a été consacrée à l'examen d'une motion concernant la demande de modification législative du droit de préemption de la SAFER dans le cadre des démembrements de propriétés.



3 réunions ont été également entièrement consacrées à l'examen des amendements sur les rapports relatifs au secteur de la distribution du carburant routier, la DSP maritime 2023-2029, à la contractualisation avec les territoires.

Enfin, **1** réunion de travail et d'échanges a porté sur la prise d'eau de d'EDF lieu-dit A Segà (Tavignanu).

104 rapports et **7** motions ont fait l'objet d'un examen de la commission et ont donné lieu à **58** rapports de commission.

Enfin, **15** procès-verbaux de commission ont été rédigés.

La Commission des Finances et de la Fiscalité :

Composée de **21** membres et présidée M. Louis POZZO DI BORGIO depuis juillet 2021, la Commission des finances et de la fiscalité examine les rapports relevant des domaines suivants :

- Les Finances de la collectivité : projet de budget, budget supplémentaire et décisions modificatives, exécution et contrôle du budget ;
- Tout rapport ou tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou pouvant comporter une incidence financière directe ou indirecte ;
- Toute question relative à l'organisation administrative et au patrimoine immobilier de la collectivité et celles intéressant les programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union Européennes.

18 réunions ont été organisées entre juillet 2021 et juillet 2022. **240** rapports ont ainsi été examinés (soit une moyenne de **23** par commission) et ont donné lieu à **77** rapports et procès-verbaux de commission.

Les commissions thématiques :

La Commission des Politiques de Santé

Cette commission est composée de **16** membres et est présidée par Mme Danielle ANTONINI, elle s'est réunie **8** fois entre juillet 2021 et juillet 2022 sur des thématiques d'actualité :

- Hospitalisation à domicile ;
- Les addictions en Corse : plusieurs volets de cette thématique ont été abordés : médical, préventif, répressif, institutionnel).

Cette commission s'est également réunie à **3** reprises en mode organique. **6** rapports ont ainsi été examinés ; **3** ont fait l'objet de la rédaction de rapports présentés devant l'Assemblée de Corse.



La Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes

Composée de 16 membres et présidée par M. Paul-Joseph CAITUCOLI depuis septembre 2021, la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes est saisie dans le cadre de l'examen de rapports relatifs à la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales.

Elle est également consultée lors des discussions relatives aux perspectives en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au travers des différents projets portés par la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, à l'initiative du Président Paul-Joseph CAITUCOLI, la Commission a initié un cycle de réunions, associant également les commissaires de la commission du développement économique aux fins de mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre afin de faciliter l'accès et permettre une meilleure utilisation des fonds européens par les différents porteurs de projets.

Elle s'est réunie à 4 reprises entre juillet 2021 et juillet 2022, dont une réunion conjointe avec la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.





La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse



La commission des Compétences Législatives et Réglementaires et la Commission pour l'Evolution Statutaire de la Corse ont été fusionnées en une seule instance, composée de 16 membres et présidée par M. Romain COLONNA.

Entre juillet 2021 et juillet 2022, la Commission s'est réunie à 3 reprises en mode organique, pour étudier des rapports transmis par le Conseil exécutif :

- Examen de la motion 2021/O2/027 relative à la demande de modification de l'article L.442-33 du code de l'éducation relatif à la contractualisation avec les écoles immersives ;
- Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif aux compétences du Président du Conseil exécutif de Corse en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et modifiant le code de l'environnement
- Rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat

En parallèle, la Commission a débuté un cycle de travail relatif au statut de la Corse.

La première réunion a été consacrée à l'audition de Mme Wanda MASTOR, agrégée des facultés de droit, professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole, afin de donner suite à son rapport relatif à l'évolution statutaire de la Corse, remis le 15 octobre 2021.

La deuxième réunion a permis l'audition d'André FAZI, maître de conférences en sciences politiques, et, durant la troisième, les élus ont entendu Véronique BERTILE, maître de conférences en droit public auprès de l'Université de Bordeaux, spécialiste du droit des outre-mer et de droit constitutionnel et membre du CERCLE (Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État).

La Commission de Contrôle :

Présidée par un membre de l'opposition de l'Assemblée de Corse, la Commission est présidée par M. Jean-Michel SAVELLI à compter de septembre 2021.

Elle s'est réunie à une reprise au premier semestre 2022, afin de préparer la remise d'un rapport devant l'Assemblée de Corse relatif au non-recours aux aides sociales



*L'INSTITUTION
TERRITORIALE*

*L'ACTIVITÉ
DES ORGANES
CONSULTATIFS*

p.100

L'Assemblea di a Giuventù

Créée en juillet 2016 à l'initiative du Président TALAMONI, renouvelée en mai 2019 puis octobre 2021, l'Assemblea di a Giuventù est l'un des trois organes consultatifs de la Collectivité, ayant vocation à représenter la jeunesse insulaire au centre des principales institutions démocratiques de la Corse.

Présidée par la Présidente de l'Assemblée, elle se compose de 62 conseiller.e.s âgé.e.s de 16 à 29 ans, émanant de quatre collèges (15 étudiants, 9 lycéens, 7 actifs et salariés, désignés par les syndicats ou instances représentatives, 31 candidats libres). Consultés régulièrement par la Présidente de l'Assemblée et par le Président du Conseil exécutif, les jeunes conseillers posent des questions orales, adoptent des motions, organisent des débats d'actualité et produisent à leur initiative des rapports thématiques, générant une activité qui n'a guère d'équivalent dans sa catégorie en Europe.

En dépit des contraintes de crise sanitaire, les conseillers, exerçant à titre bénévole, ont poursuivi leur montée en charge.

Du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, se sont tenues 2 séances publiques et 16 réunions de commissions et Conférences des Présidents, qui ont donné lieu à 19 questions orales et 3 motions, 1 avis sur des dossiers majeurs « projet de tarif diaspora intégré aux délégations de service publique aériennes » et à la production de 3 rapports de commissions (l'éducation en Corse « Fattu qui », « Carta di residenza o diaspora » et « Numeribus ».)

Du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022, 1 seule séance publique s'est tenue et 16 réunions de commissions et Conférences des Présidents, qui ont donné lieu à 14 questions orales et 4 motions et 1 avis produit par la commission 3 sur les déchets (cf. Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) – Délibération n°22/052 AC du 29 avril 2022).

ASSEMBLEA di a GIUVENTÙ 2021-2023



L'Assemblea a en outre participé activement aux Assises de la Jeunesse et à la préparation du Pattu pè a Giuventù, et à la préparation de la session extraordinaire sur les violences criminelles, notamment en produisant une contribution sur le sujet.

Lors du renouvellement de mandature, 96 candidatures libres ont été déposées, donnant lieu à deux réunions de jury. Au cours de la séance d'installation, le 14 décembre, 6 groupes ont été constitués, les Vice-présidents et la commission permanente ont été désignés.

Le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques

Créé en septembre 2015, le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques a été refondu en février 2020, dans le cadre du rapport sur la modernisation des institutions parlementaires, de façon notamment à confier sa présidence à une personnalité extérieure et ouvrir davantage sa composition aux associations et à des représentants des citoyens tirés au sort.

De septembre à décembre 2020, la procédure de constitution du Comité d'Evaluation a été lancée, en vue de la désignation des 53 membres répartis en 4 collèges (17 membres permanents, 20 personnalités extérieures du 1er collège, 6 personnalités extérieures du 2ème collège et 10 citoyens). Un tirage au sort de 10 citoyens et de 5 suppléants a été organisé en décembre 2020 et un jury de l'Université s'est réuni à Corti le 12 janvier 2021 aux fins de désigner 3 représentants d'associations culturelles et 3 représentants d'associations environnementales.

Le 13 janvier 2021, le Comité d'Evaluation était constitué et le Président de l'Assemblée de Corse a pu convoquer ses 53 membres en vue de participer à son installation le 20 janvier 2021 (installation initialement prévue en décembre 2020), à l'Université de Corti. Marie-France BERENI-CANAZZI a été élue à sa présidence pour un mandat de 5 ans.

27 réunions des instances du Comité d'Evaluation se sont tenues entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2022.

Le Comité a ainsi tenu durant le 1er semestre 2021 14 réunions (1 en formation plénière, 6 en Bureau, 1 en Commissions, 2 en Formation et 4 en Auditions). Il a, d'abord, procédé à l'adoption de son règlement intérieur et à la désignation de son Bureau ; ensuite, à des sessions de formation et d'auditions (le Président de l'Assemblée, la Présidente du CESEC et les anciens présidents du Comité) ; et enfin, au choix des premiers thèmes

Stallazione di u cumitè d'evaluazione di e politiche publiche



d'évaluation et à la constitution des commissions afférentes (1 en charge de l'appui méthodologique).

Les évaluations jugées prioritaires par les membres du Comité sont l'action de la Collectivité dans la gestion de la crise sanitaire ; la spéculation immobilière et la politique du logement ; et la gestion de la politique des déchets.

Ensuite, du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022, le Comité a tenu 13 réunions (2 en Bureau, 7 en Commissions et 4 en Auditions).

Les commissions se sont donnés un calendrier de travail commun à la rentrée 2021, pour pouvoir travailler un rapport sur la production d'un premier rapport d'évaluation dans le courant du 1er semestre 2022 (cf. réunions de travail conjointes des deux commissions des 16 février, 2 mars et 23 mars 2022).

Le Comité d'Evaluation s'est livré aux auditions des parties prenantes :

- Monsieur Jean Guy Talamoni 6 avril 2022 ;
- Madame Bianca Fazi, 6 avril 2022 ;
- Madame Mylène Ogliastro, 19 avril 2022 ;
- Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, 24 mai 2022.

Un comité de rédaction, constitué le 1er juin 2022, composé de membres des deux commissions, a préparé et envoyé un questionnaire d'enquêtes en lien avec la question évaluative retenue. L'analyse des réponses a débuté fin juin 2022. Les résultats seront intégrés dans le 1er rapport d'évaluation sur l'action de la Collectivité de Corse dans le domaine de la crise sanitaire, qui devrait être présenté à la rentrée 2022.

Par ailleurs, la Présidente du Comité d'évaluation a été sollicitée en septembre 2021 par la Professeure de droit constitutionnel Mme Wanda MASTOR, pour apporter sa contribution à des propositions d'évolution du Comité d'Evaluation.

Dans son rapport présenté le 11 octobre 2021 (proposition n°10), Mme MASTOR propose l'Intégration du Comité d'Evaluation dans le Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse (proposition de nouveau Chapitre à créer), la réforme de la composition du Comité d'Evaluation pour renforcer son indépendance (absence du conseil exécutif comme membre de droit) et son caractère démocratique (augmentation des citoyens tirés au sort).

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport MASTOR lors de sa session du 28 octobre 2021 (délibération n°21/175 AC). Ensuite, par l'adoption de son règlement intérieur le 16 décembre 2021 (délibération n°21/234



Ses missions

Il est chargé de la conduite, de l'animation et de la validation des différentes étapes de l'évaluation des politiques publiques.

Améliorer la connaissance de l'utilisation des crédits publics par la population apparaît ainsi comme une nécessité démocratique aussi importante que la dimension technique et gestionnaire traditionnellement attachée à l'évaluation.

Composition

53 membres composent le Comité dont 10 citoyens tirés au sort. Il sera présidé par une personnalité extérieure, non élue à la Collectivité de Corse, ce qui constitue une garantie d'indépendance.

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

2020

2020

2021

DEFINITION DE LA MISSION DE METHODOLOGIE

TIRAGE AU SORT DES DIX CITOYENS QUI INTEGRERONT LE COMITE D'EVALUATION

INSTALLATION DU COMITE D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ASSSEMBLEA DI CORSICA

COLLETTIVITÀ DI CORSICA

AC), elle a intégré une partie de la proposition n°10 du rapport MASTOR (cf. création du Titre VI, Chapitre 1er, art. 99 à 103), reconnaissant ainsi l'existence du Comité d'Evaluation des politiques publiques, nouvel organe consultatif de l'Assemblée de Corse.

Il faut noter enfin que deux cadres dirigeants du secrétariat général de l'Assemblée apportent leur appui qualifié à ces deux instances et qu'un cadre a été positionné courant juin 2022 pour renforcer la ressource humaine mise à disposition du Comité d'Evaluation.

La Commission de contrôle

Rapport d'activité du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Rappel : conformément à l'article 25 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, (délibération de l'Assemblée de Corse n°21/239 AC du 17 décembre 2021), la présidence de cette commission de contrôle est proposée en priorité à un membre à l'opposition. Elle est chargée notamment de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financé par elle.

- Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse, en janvier 2018 et de la constitution de la commission de contrôle, l'ancien Président de cette commission, M. Jean-Martin MONDOLONI, avait proposé fin 2018, un thème de travail qui a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission et qui concerne la pratique du non-recours aux aides sociales, conduisant à une sous-utilisation des crédits publics mis en œuvre au titre des politiques sociales de la Collectivité de Corse, de l'Etat et des organismes sociaux.
- La commission a travaillé en 2018 et 2019, et, en raison des diverses contraintes imposées par la crise sanitaire qui a sévit à partir de mars 2020 et des contraintes liées à la période électorale qui a suivi courant 2021, il n'a pas été possible de réunir la commission de contrôle en 2020 ainsi que durant le 1er semestre 2021. A cet égard, une communication de l'ancien Président de la commission de contrôle sur les travaux réalisés sur le thème du non-recours était prévue devant l'Assemblée de Corse au début de l'année 2021 mais a dû être reportée.

Rapport d'activité du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022

- À la suite des élections territoriale de juin 2021 et à l'installation d'une nouvelle Assemblée de Corse le 1er juillet 2021, de nouvelles désignations sont intervenues concernant la composition de cette commission de contrôle, désormais présidée par M. Jean-Michel SAVELLI, membre du groupe « U Soffiu Novu ».
- Cette commission a été installée le 1er octobre 2021. Le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021 a porté l'effectif de cette de 14 à 16 membres.
- Lors de sa réunion du 24 mai 2022, la Commission de contrôle a pris acte de la communication de l'ancien Président de la commission de contrôle, M. Jean-Martin MONDOLONI, sur le non-cours aux aides sociales, ce rapport devant être présenté devant l'Assemblée de Corse lors de sa session des 28 et 29 juillet 2022.
- La commission de contrôle a mené une réflexion sur ses thèmes de travail à venir comme la formation et les transports, en souhaitant toujours rester dans le domaine du social qui est considéré comme une priorité.
- Elle a enfin abordé la question de ses moyens. À la suite d'une démarche de la Présidente de l'Assemblée de Corse envers le Président du Conseil Exécutif sur ce sujet, il a été précisé qu'une étude était en cours sur les moyens de fonctionnement à mettre à la disposition de cette commission, en lien avec l'Exécutif, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse (art. 25) qui précise que « La Collectivité doit mettre à sa disposition tout moyen nécessaire à l'accomplissement de sa mission ».







© Assemblée de Corse
décembre 2022

22 corsu Grandval
20 000 Aiacciu

—
www.isula.corsica/assemblea